Nations Unies A/75/620

Assemblée générale

Distr. générale
1er décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 156 de l'ordre du jour
Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Introduction 5
II. Exécution du mandat 5
A. Considérations générales 5
B. Utilisation des crédits 6
C. Activités d'appui de la mission 15
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional 16
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées 17
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 18
III. Exécution du budget 67
A. Ressources financières 67
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources 68
C. Évolution des dépenses mensuelles 68
D. Autres produits et ajustements 69
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . 69
F. Contributions non budgétisées 70

20-16203 (F) 280121 290121

IV. Analyse des écarts 70

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 75

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/284 76

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 et l'objectif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, protection des civils et droits de l'homme ; appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation ; lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit ; appui).

L'exercice considéré a été le premier exercice complet à faire suite à la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine conclu en février 2019. Par sa résolution 2499 (2019), le Conseil de sécurité a élargi les tâches de la Mission, la chargeant d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix et d'aider les autorités de la République centrafricaine à préparer et à organiser des élections pacifiques. La Mission a également continué de se concentrer sur le noyau dur de ses activités de maintien de la paix, qui s'inscrivent dans une stratégie politique globale, à savoir assurer la protection des civils, exercer ses bons offices, notamment pour ce qui est de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale et de la justice transitionnelle, aider à mettre en place des conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, sans restriction, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

Les dépenses de la MINUSCA pour l'exercice considéré se sont élevées à 895,7 millions de dollars, ce qui représente un taux d'exécution budgétaire de 98,4 % (contre des dépenses d'un montant de 900,6 millions de dollars et un taux d'exécution budgétaire de 96,8 % pour l'exercice 2018/19).

Le solde inutilisé, qui s'est élevé à 14,4 millions de dollars, est le résultat net des facteurs suivants : a) une sous-utilisation des crédits alloués au titre des militaires et du personnel de police (13,7 millions de dollars), principalement en raison d'une baisse du coût maximal par personne des rations (les contingents ont préféré prévoir dans leurs contrats de fourniture un moindre choix de repas) et un nombre moins important de demandes de matériel appartenant aux contingents, qui s'explique par le fait que le matériel n'était pas en état de fonctionnement ou n'avait pas été déployé; b) un dépassement des crédits alloués au titre du personnel civil (3,8 millions de dollars), le taux d'occupation des postes pour la catégorie du personnel recruté sur le plan national ainsi que les coûts relatifs aux traitements et à la prime de danger pour cette même catégorie ayant été plus élevés que prévu ; c) une sous-utilisation des crédits alloués au titre des dépenses opérationnelles (4,4 millions de dollars), due principalement au fait que les coûts de location et d'exploitation de la flotte d'aéronefs ont été moins importants que prévu, car la flotte a été réduite et n'a été que partiellement opérationnelle en raison du rapatriement anticipé d'hélicoptères à la suite de l'annulation de la lettre d'attribution correspondante ; de même, les dépenses au titre des installations et des infrastructures ont été moins importantes que prévu, suite à l'annulation de deux projets de construction, le premier ayant donné lieu à un devis au coût beaucoup plus élevé que prévu et le Gouvernement de la République centrafricaine ayant décidé de prendre à sa charge le second projet.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.)

Catégorie	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Écart*	
			Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	480 990,5	467 277,0	13 713,5	2,9
Personnel civil	195 231,7	199 009,8	(3 778,1)	(1,9)
Dépenses opérationnelles	233 835,3	229 403,5	4 431,8	1,9
Montant brut	**910 057,5**	**895 690,3**	**14 367,2**	**1,6**
Recettes provenant des contributions du personnel	13 601,5	14 613,1	(1 011,6)	(7,4)
Montant net	**896 456,0**	**881 077,2**	**15 378,8**	**1,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**910 057,5**	**895 690,3**	**14 367,2**	**1,6**

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	*Effectif approuvé*[a]	*Effectif réel (moyenne)*	*Taux de vacance (pourcentage)*[b]
Observateurs militaires	169	153	9,5
Contingents	11 481	11 106	3,3
Police des Nations Unies	400	367	8,3
Unités de police constituées	1 680	1 673	0,4
Personnel recruté sur le plan international	685	598	12,7
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	107	98	8,4
Agents des services généraux	500	473	5,4
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international[c]	184	181	1,6
Volontaires recrutés sur le plan national	43	43	–
Emplois de temporaire[d]			
Personnel recruté sur le plan international[c]	32	30	6,3
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	1	–
Agents des services généraux	7	4	42,9
Personnel fourni par des gouvernements	108	99	8,3

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.
[b] Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.
[c] L'effectif réel comprend les emplois de temporaire autorisés à titre exceptionnel pour appuyer les opérations électorales.
[d] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 26 février 2019 (A/73/772), s'élevait à un montant brut de 925 489 900 dollars (montant net : 911 571 300 dollars). Il devait permettre de financer le déploiement de 169 observateurs militaires, 11 481 membres des contingents, 400 membres de la police des Nations Unies, 1 680 membres d'unités de police constituées, 721 agents recrutés sur le plan international (dont 31 temporaires), 616 agents recrutés sur le plan national (dont 8 temporaires), 229 Volontaires des Nations Unies et 108 membres du personnel fourni par des gouvernements.

2. Dans son rapport du 1er mai 2019, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 917 157 500 dollars pour l'exercice 2019/20 (A/73/755/Add.12, par. 51).

3. Par sa résolution 73/312 et sa décision 73/555, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 910 057 500 dollars (montant net : 896 456 000 dollars) afin de financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2019/20. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 2149 (2014) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Le mandat correspondant à l'exercice considéré dans le présent rapport est celui que le Conseil a défini dans ses résolutions 2448 (2018) et 2499 (2019).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'aider à créer les conditions politiques, les conditions de sécurité et les conditions institutionnelles qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent en adoptant une approche globale et une posture proactive et robuste, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix.

6. Dans sa résolution 2499 (2019), le Conseil de sécurité a élargi les tâches de la Mission, dont il a renforcé le rôle de bons offices dans le processus politique de paix et qu'il a chargée de promouvoir des solutions au conflit qui soient inclusives et durables. Au titre de ces tâches élargies, la Mission devait notamment : poursuivre son rôle politique dans le processus de paix, notamment par un appui politique, technique et opérationnel à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (l'Accord de paix) ; aider les autorités de la République centrafricaine à préparer et à organiser des élections présidentielle, législatives et locales pacifiques en 2020 et 2021 en leur offrant ses bons offices, en leur fournissant un appui en matière de sécurité et un soutien opérationnel, logistique et, le cas échéant, technique, en particulier de manière à faciliter l'accès aux zones reculées, et en coordonnant l'assistance électorale internationale ; offrir des conseils techniques aux autorités de la République centrafricaine pour la mise en œuvre des arrangements sécuritaires transitoires prévus par l'Accord de paix, notamment la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité après vérification des antécédents, désarmement, démobilisation et formation de leurs membres.

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2019/20, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. La Mission a concentré ses efforts sur les activités essentielles de maintien de la paix, à savoir assurer la protection des civils, exercer ses bons offices et renforcer son appui au processus de paix, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de l'Accord de paix, des élections, de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale et de la justice transitionnelle aux niveaux national et local, aider à mettre en place des conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, sans restriction, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

9. La Mission a soutenu l'exécution d'autres tâches essentielles, s'efforçant en particulier de faire progresser la réconciliation nationale et le règlement des conflits à l'échelle locale, afin d'aider les autorités nationales à instaurer la justice transitionnelle, à appuyer l'état de droit et à lutter contre l'impunité. Elle a également soutenu l'extension de l'autorité de l'État et la préservation de l'intégrité territoriale, y compris le déploiement des forces de sécurité intérieure, en fournissant un appui technique limité aux fins du déploiement des Forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure et de la réforme du secteur de la sécurité, et en aidant les autorités nationales à poursuivre la mise en œuvre d'un programme inclusif et progressif pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement, conformément à l'Accord de paix.

10. Afin d'améliorer sa performance globale dans ses activités de maintien de la paix et d'intensifier les efforts visant à réduire les menaces pesant sur les populations et le personnel des Nations Unies, la MINUSCA a poursuivi l'application des recommandations formulées dans l'initiative Action pour le maintien de la paix afin d'améliorer la sécurité des soldats de la paix ; elle s'est notamment efforcée d'améliorer la performance opérationnelle et de s'acquitter plus efficacement de son devoir de protection en cas d'incident provoquant des traumatismes, des blessures ou des maladies, en fournissant des services de santé adéquats dans un environnement sûr et sécurisé, et en améliorant sa réactivité et sa capacité d'intervention, particulièrement en ce qui concerne l'évacuation des victimes. La Mission a également continué à plaider auprès des autorités nationales en faveur de la ratification de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé afin de garantir l'application du principe de responsabilité et la fin de l'impunité. L'élaboration de plans de défense des camps, d'exercices et d'entraînements visant à tester et à améliorer les plans de défense, en tirant parti des enseignements tirés de l'expérience, et la stricte application par les contingents des mécanismes et directives de protection de la force, ont été érigées au rang de priorités.

11. La Mission a également fait progresser les initiatives visant à appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment celles destinées à promouvoir la participation des femmes aux opérations électorales. Elle a en outre renforcé les mesures visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre d'une approche globale intégrant la prévention, la formation, l'aide aux victimes et la sensibilisation accrue de la population.

12. Au cours de l'exercice considéré, de nets progrès ont été réalisés concernant les tâches essentielles inscrites au mandat de la Mission, notamment grâce à des avancées en matière de protection des civils, de mise en œuvre de l'Accord de paix, de préparatifs des opérations électorales, de renforcement des dispositifs d'alerte rapide, à quoi s'ajoute la consolidation de la présence de la Mission, par ailleurs de plus en plus mobile, et le soutien à la restauration progressive de l'autorité de l'État dans tout le pays. La Mission a réalisé d'importants progrès dans l'exécution de son mandat, bien qu'elle opère dans un environnement de plus en plus complexe et hostile, marqué par des tensions électorales, politiques et ethniques croissantes, ainsi que par des risques et des difficultés accrus liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

13. Bien qu'ils se soient engagés à cesser les hostilités conformément à l'Accord de paix, les groupes armés ont continué à commettre des actes de violence contre des civils et maintenu leur contrôle sur le territoire, et ont tenté de retarder les opérations électorales et la mise en œuvre d'éléments de l'Accord de paix dans le but d'en tirer un profit politique. Les progrès ont été sapés par l'éclatement de certains groupes armés lié à des considérations ethniques, comme cela a notamment été le cas du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), ainsi que par une recrudescence de la violence et des cas de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par des groupes armés dans le nord-est et l'ouest du pays. La lutte visant à s'assurer le contrôle du territoire et des ressources et la recrudescence de la violence ont provoqué une augmentation des affrontements entre groupes armés à Birao, Bria, Ndélé et Obo. Le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R) a intensifié ses activités dans l'ouest, commettant des violations encore plus flagrantes de l'Accord de paix, notamment des attaques contre des soldats de la paix de la Mission. Dans ce contexte, la MINUSCA a adopté une démarche de stabilisation multidimensionnelle, notamment axée sur une approche préventive visant à protéger les civils des menaces. Pour ce faire, elle a facilité la conduite d'opérations à court et à long terme en partenariat avec les forces nationales de défense et de sécurité intérieure, en complément de l'exercice de ses bons offices et du renforcement des dispositifs d'alerte rapide et des initiatives de réconciliation à l'échelle locale. Grâce à ces activités, les violations de l'Accord de paix ont globalement diminué tout au long de l'exercice considéré, et plus d'arrestations visant à traduire en justice les contrevenants à l'Accord ont pu être facilitées.

14. Les militaires et le personnel de police de la Mission ont assuré conjointement la sécurité des zones de tension stratégiques, œuvré à réduire les risques de violence électorale ou politique et aidé les forces de défense nationale et de sécurité intérieure à établir des relations de confiance avec les populations locales. Les efforts déployés pour soutenir la mise en œuvre des politiques relatives à la police de proximité ont contribué à une nette réduction des activités des groupes d'autodéfense dans le quartier PK5 de Bangui et ont permis la reprise des programmes de réduction de la violence liée au conflit dans la capitale. Grâce à la création de comités locaux de gestion de la transhumance et au renforcement de ceux qui existaient déjà, la Mission a aidé les autorités nationales à réduire l'instabilité et l'insécurité causées par la transhumance saisonnière le long des frontières et des couloirs de transhumance. Dans le cadre de sa stratégie globale de sécurité, axée sur le soutien au processus politique, la Mission a pu repousser plus efficacement les groupes armés hors des zones densément peuplées, ce qui a permis de réduire le nombre de victimes civiles de 66 % par rapport au nombre enregistré au début de l'exercice considéré. Une action visant à mobiliser les populations locales a été menée : il s'agissait de leur donner les moyens d'évaluer et de recenser collectivement les risques afin de réduire la violence à l'échelle locale, de renforcer les réseaux d'alerte locale et d'assumer un rôle clef dans la sensibilisation à la COVID-19 et dans la protection contre celle-ci.

15. Pour assurer le maintien de la protection des civils et prévenir une détérioration des conditions de sécurité pendant toute la durée de la pandémie de COVID-19, la Mission a adapté sa stratégie. Tout en maintenant une forte présence militaire et policière, la Mission a tiré parti des réseaux d'alerte rapide préexistants pour sensibiliser la population à la prévention de la propagation de la COVID-19, a appuyé l'élaboration par ses bureaux locaux de plans d'urgence et a mis en place des mécanismes virtuels de coordination de la protection en partenariat avec les autorités locales et l'équipe de pays des Nations Unies. Ces mécanismes lui ont permis d'entreprendre des initiatives coordonnées en matière de dialogue politique, de protection physique et d'établissement d'un environnement protecteur, malgré les restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

16. La Mission a intensifié les efforts visant à faire avancer le processus politique et le processus de réconciliation de manière inclusive, notamment en appuyant la mise en œuvre de l'Accord de paix, tâche en cours qui est au centre de son mandat. Dans un contexte marqué par l'intensification des tensions et de la mobilisation politique à l'approche des élections présidentielle et législatives prévues en décembre 2020, la Mission a joué un rôle coordonnateur et fédérateur essentiel en permettant à tous les signataires de poursuivre un dialogue inclusif, de respecter les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord et de préserver les fragiles améliorations obtenues.

17. Malgré les difficultés liées à la violation de l'Accord de paix par certains groupes armés, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le fonctionnement et le renforcement des mécanismes de suivi et de mise en œuvre de l'Accord aux niveaux local et national. L'appui technique fourni par la MINUSCA a permis de rendre opérationnels tous les comités préfectoraux de mise en œuvre, ainsi que les comités techniques de sécurité dans 14 des 16 préfectures. Ces comités ont continué à réunir toutes les parties prenantes au niveau local, y compris des représentants des groupes armés, des membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, des femmes, des jeunes, des membres de groupes religieux et des chefs traditionnels. En coordination avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, la Mission a apporté son soutien à un dispositif en faveur de la paix organisé au niveau local, notamment en fournissant un appui technique aux comités de paix et de réconciliation, aux comités préfectoraux de mise en œuvre et aux comités techniques de sécurité préexistants, ainsi qu'aux mécanismes œuvrant au règlement des différends, à la médiation et à la sensibilisation concernant l'Accord de paix. Pour favoriser la mise en œuvre de l'Accord, la Mission a notamment mis l'accent sur la mobilisation et la coordination entre les mécanismes nationaux et locaux, en donnant aux comités locaux les moyens de jouer un rôle de plus en plus important dans la prévention, la désescalade et le suivi des conflits. Grâce à cette mobilisation, des membres des communautés locales ont pu participer activement au processus de paix au niveau national et ont effectivement renforcé l'application du principe de responsabilité et les mécanismes d'interventions préventives aux fins de la protection des civils. Grâce au soutien de la MINUSCA au dialogue et aux processus de paix à l'échelle locale, huit accords de paix locaux ont pu être négociés. La Mission a dispensé une formation aux responsables locaux, ce qui a renforcé la capacité des communautés et des chefs traditionnels à identifier les menaces et à résister aux manipulations des groupes armés, à réduire la violence et à promouvoir la coexistence pacifique.

18. Aux niveaux national et régional, la Mission a exercé ses bons offices en tant que garante, avec d'autres, de l'Accord de paix et en tant que facilitatrice régionale, notamment par l'intermédiaire du Groupe international de soutien à la République centrafricaine et des mécanismes transfrontaliers, dans le but de maintenir une pression permanente et concertée sur tous les signataires. Pour faire progresser le dialogue au niveau national entre l'ensemble des 14 groupes armés et le

Gouvernement, la Mission a fourni un soutien technique important au Comité exécutif de suivi, qui est devenu pleinement opérationnel et s'est réuni neuf fois en présence de toutes les parties prenantes. Bien que nombre des mécanismes officiels de suivi et de mise en œuvre de l'Accord de paix aient été suspendus à cause de la pandémie de COVID-19, la Mission a aidé le Gouvernement à poursuivre son dialogue de haut niveau avec les chefs des groupes armés, en partenariat avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

19. Pour faire avancer les réformes politiques nécessaires, la Mission est venue en aide aux autorités nationales en leur fournissant un appui technique et en menant une campagne visant à promouvoir ces réformes. Cela a permis de réaliser des progrès importants en ce qui concerne l'adoption des principales réformes législatives prévues dans l'Accord de paix, notamment la loi sur les partis politiques et le statut de l'opposition, la loi sur le statut des anciens chefs d'État et la première partie d'une loi en deux parties sur les collectivités locales et la décentralisation. La loi portant création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation a été adoptée le 7 avril 2020. Il s'agit d'une étape clef pour faire progresser la lutte contre l'impunité et permettre aux victimes de la violence d'espérer obtenir justice.

20. Conformément à son mandat élargi, qui prévoit qu'elle fournisse un appui aux opérations électorales, la Mission a aidé les autorités nationales à préparer l'organisation d'élections présidentielle, législatives et locales pacifiques en 2020 et 2021, en leur offrant ses bons offices et en assurant la sécurité, ainsi qu'en leur proposant un soutien opérationnel, logistique et technique. Elle a fourni un soutien technique à la Cour constitutionnelle, à l'Autorité nationale des élections et au comité stratégique chargé des élections afin de garantir que les opérations électorales tiennent compte de questions clefs concernant la citoyenneté, l'identité et l'inclusion.

21. La Mission a facilité la pleine exécution du plan d'action national concernant les discours de haine en fournissant une assistance technique et financière au Haut Conseil de la communication, aux ministères concernés et aux organisations de la société civile afin de renforcer les capacités nationales à prévenir et à réprimer l'incitation publique à la violence et les discours de haine en période électorale. Parmi les principales réalisations, on peut citer le lancement de la procédure d'inscription des électeurs, l'élaboration et l'adoption du code électoral national, l'adoption de plans électoraux stratégiques et opérationnels et la mise en place de 17 bureaux de vote, où des agents électoraux de la MINUSCA ont été installés aux côtés du personnel de l'Autorité nationale des élections.

22. Dans le cadre de l'exercice de ses bons offices, la Mission a encouragé toutes les parties prenantes à s'engager politiquement en faveur du respect du droit international des droits de l'homme et à surveiller les violations des droits humains et du droit humanitaire, notamment dans le contexte des élections et de la pandémie de COVID-19. Afin de garantir la disponibilité des ressources nécessaires à la facilitation d'élections libres, équitables, crédibles et inclusives, dans les délais prévus par la Constitution, la Mission a également participé à la campagne visant à accroître le panier de fonds destiné à financer les opérations électorales, qui accusait néanmoins un déficit de financement de 10 millions de dollars à la fin de l'exercice considéré. Les conseils techniques fournis par la Mission ont permis de renforcer les capacités nationales à prévenir et à traiter les préoccupations relatives aux droits humains en rapport avec les élections, notamment grâce à l'élaboration du Plan intégré de sécurisation des élections avec les forces de sécurité intérieure et les forces de défense. La communication stratégique, tant celle de la Mission que celle du Ministère de la communication, a été renforcée pour informer la population du rôle de soutien impartial de la Mission, donner aux populations locales des informations

sur l'inscription des électeurs et le processus de paix et renforcer la crédibilité des opérations électorales.

23. Pour aider le Gouvernement à étendre sa capacité à assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire national, la MINUSCA a continué à fournir un soutien technique et logistique et à dispenser des conseils et des orientations aux acteurs chargés de la réforme de la sécurité nationale. À cet égard, plusieurs politiques, plans et lois ont été élaborés et mis en œuvre par le Gouvernement, qui a continué à s'efforcer de créer un consensus en faveur d'un secteur de la sécurité qui soit représentatif, responsable et professionnel, notamment en poursuivant la mise en œuvre du plan de défense nationale, de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de la politique de sécurité nationale. Les efforts visant à rendre opérationnels et à renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme et les procédures de contrôle préalable, à soutenir la campagne de recrutement des Forces armées centrafricaines et à renforcer les mécanismes d'application du principe de responsabilité sont demeurés une priorité. Grâce aux progrès réalisés dans la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité, qui constituent un mécanisme essentiel au renforcement de la confiance dans l'Accord de paix et une voie de réintégration des ex-combattants, des membres de ces unités ont pu être déployés dans l'ouest.

24. La Mission a continué à soutenir la restauration de l'autorité de l'État et la lutte contre l'impunité en menant des opérations conjointes avec les forces de sécurité intérieures afin de procéder à des arrestations ciblées, contribuant par là à restaurer l'état de droit et à retirer de la circulation des armes et des munitions. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a fourni une assistance technique aux fins de la bonne installation et du début des activités de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation ainsi que des mécanismes de justice transitionnelle connexes qui visent à promouvoir la réconciliation nationale. Ces initiatives se voulaient complémentaires des travaux de la Cour pénale spéciale et des cours d'appel visant à promouvoir une approche nationale holistique et centrée sur les victimes de la justice transitionnelle et de la réconciliation.

25. La Cour pénale spéciale a continué à progresser sur la voie du début effectif de ses activités, notamment en achevant sept enquêtes préliminaires ouvertes par le Procureur spécial. La Mission a poursuivi ses activités de renforcement des capacités en dispensant des formations au personnel judiciaire, aux magistrats, aux officiers de police judiciaire et aux greffiers. Grâce au soutien direct de la MINUSCA, des progrès significatifs ont été réalisés dans les cours d'appel de la République centrafricaine, comme l'augmentation du nombre de sessions pénales tenues, ce qui a permis de juger des auteurs de violations des droits humains. Avec le soutien de la Mission, la Cour d'appel de Bangui a pour la première fois condamné un accusé pour le meurtre d'un soldat de la paix.

26. Il y a également eu des progrès en ce qui concerne le respect de l'état de droit et la protection des civils grâce à l'appui constant fourni à l'État dans tout le pays moyennant le renforcement des capacités du système judiciaire centrafricain, notamment de la police judiciaire et des systèmes pénitentiaires en dehors de Bangui. Grâce à l'appui de la Mission à l'application de la stratégie nationale de démilitarisation des prisons, davantage de personnel civil a été déployé dans les prisons de l'ensemble du pays, ce qui a par la suite entraîné une diminution du nombre d'incidents dans les prisons.

27. La MINUSCA a tiré parti de son importante présence militaire et policière pour appuyer des initiatives de paix menées à l'échelle nationale et locale, l'objectif étant de créer les conditions permettant le déploiement progressif et le bon fonctionnement de l'autorité légitime de l'État. De grands progrès ont été accomplis à cet égard, puisque des préfets, sous-préfets, magistrats récemment nommés à leurs postes et des

membres de l'administration pénitentiaire et des forces de sécurité et de défense intérieures ont été formés et ont reçu leur affectation.

28. Pour renforcer la planification intégrée et l'évaluation de la performance, la Mission a progressé dans la mise en service du système complet de planification et d'évaluation de la performance, ce qui a permis d'améliorer la définition des priorités stratégiques et l'ordonnancement des activités inscrites au mandat de la Mission grâce à la mise en correspondance avec les mécanismes plus larges de planification, de budgétisation et de prise de décision des missions. Dans le cadre de ces objectifs d'ensemble, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (services organiques et appui).

Pandémie de maladie à coronavirus

29. Pendant l'exercice considéré, la pandémie de COVID-19 a été un facteur important qui a eu une incidence sur l'exécution du mandat de la Mission. En dépit des difficultés et de l'ampleur des répercussions de cette situation d'urgence sanitaire publique, la MINUSCA a continué de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées en respectant les restrictions imposées et les directives du Gouvernement concernant la pandémie de COVID-19. Un groupe de travail intégré chargé de la planification et de la coordination concernant la COVID-19 a été créé pour élaborer et exécuter le plan d'urgence COVID-19 à l'échelle de l'Organisation afin d'aider les hauts responsables sur le terrain à adapter les opérations et les plans en fonction des besoins, de recommander des mesures visant à assurer la protection et le bien-être du personnel des Nations Unies et à garantir la poursuite de l'exécution du mandat. Dans sa planification des interventions d'urgence, la Mission s'est inspirée des meilleures pratiques retenues de l'expérience de la lutte contre la maladie à virus Ebola dans d'autres missions de maintien de la paix ; elle a en outre renforcé ses plans en tenant compte des mesures prises par d'autres missions avec lesquelles elle a constitué des réseaux informels. La Mission a entrepris de multiples examens pour réviser ou adapter les activités de fond prioritaires pour l'exécution du mandat ainsi que pour recenser les activités pouvant être reportées tout le temps que durerait la pandémie de COVID-19.

30. Suite à la déclaration par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de la COVID-19 comme pandémie mondiale, en mars 2020, la Mission s'est dotée de mécanismes de coordination et de planification internes et a commencé à travailler avec les autorités nationales pour prendre des mesures de prévention et d'atténuation des risques. Dès le début de la pandémie et en permanence par la suite, l'équipe de direction de la Mission s'est entretenue quotidiennement avec les autorités nationales pour appliquer des mesures préventives, établir des systèmes de dépistage et favoriser la coordination pour permettre une riposte efficace à l'échelle de l'Organisation tout entière, conformément aux directives de l'OMS. Le Gouvernement a sollicité l'appui et la collaboration de la Mission pour la mise en œuvre et le suivi des mesures à Bangui et dans tout le pays. À cette fin, les bureaux locaux de la MINUSCA ont travaillé en étroite coordination avec les collectivités locales, l'équipe de pays des Nations Unies, les acteurs humanitaires et les comités de crise COVID-19 créés localement.

31. La désinformation et les rumeurs ont provoqué une multiplication des menaces contre le personnel international et ont continué à entraver l'acceptation par la population des mesures préventives, y compris le port du masque, et son adhésion à celles-ci. La propagation de fausses informations a entraîné une augmentation des menaces contre le personnel des Nations Unies et des organisations non

gouvernementales internationales. Pour protéger le personnel des Nations Unies et limiter autant que possible le risque de contagion, la Mission a renforcé la communication stratégique avec le personnel, la population et les autorités nationales. Elle a également limité tous les mouvements non essentiels, instauré un couvre-feu renforcé et restreint les réunions en présentiel avec les interlocuteurs nationaux. Malgré les restrictions de circulation et les risques accrus auxquels était exposé le personnel en tenue, la Mission a maintenu sa forte présence militaire et policière dans tout le pays. Elle a fait tout son possible pour maintenir le dialogue, surveiller les violations des droits humains, déployer des équipes mixtes de protection et assurer la protection des civils grâce aux structures de coordination virtuelles, bien que de manière moins efficace.

Activités de fond et autres activités relatives aux programmes

32. La Mission a mené une série d'activités relatives aux programmes à l'appui de l'exécution de son mandat. Ces activités visaient à soutenir l'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, ainsi qu'à renforcer les capacités des institutions locales et à soutenir le Gouvernement dans les domaines de la justice, de l'administration pénitentiaire, des droits humains, des programmes de stabilisation des communautés, de la formation de la police, de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité et de la consolidation de la paix.

33. L'état d'avancement et la nature des activités menées sont décrits ci-après :

a) **Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement**. Un appui a été fourni aux autorités nationales aux fins de la mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, comme prescrit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2499 (2019). Cela s'inscrivait dans le cadre de l'objectif stratégique de la Mission, à savoir contribuer à créer les conditions qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent. À cet égard, la Mission a aidé les institutions nationales à désarmer et à démobiliser les ex-combattants et ex-combattantes. Conformément au principe de l'appropriation par le pays, l'exécution du programme a été dirigée par des entités nationales chargées du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, dont l'Unité d'exécution du Programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et réadaptation. Le désarmement a permis d'améliorer la sécurité et la stabilité au sein des communautés où le programme a été mis en œuvre, car des alternatives à la violence ont été proposées aux ex-combattants ;

b) **Programmes de lutte contre la violence locale**. Un appui a été fourni aux autorités nationales et aux organisations de la société civile concernées pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de lutte contre la violence locale. À cet égard, la Mission s'est concentrée sur les régions où les activités des milices et la violence intercommunautaire étaient importantes et où aucun autre programme de lutte contre la violence locale n'était proposé. Dans le cadre de ces programmes, la Mission a proposé des activités de formation professionnelle, des activités génératrices de revenus, de projets de proximité et d'intérêt local, y compris le versement aux bénéficiaires d'une formation professionnelle de trois mois d'indemnités leur permettant de se nourrir et de payer leurs déplacements pendant toute la durée de la formation ; à la fin de leur formation, ces personnes ont en outre reçu des kits destinés à leur permettre de démarrer leur activité et de se réinsérer. Grâce à ces programmes, la Mission a pu renforcer la cohésion sociale et la cohabitation pacifique, proposer des alternatives à la violence et améliorer les moyens de subsistance au sein des communautés. En outre, ces programmes ont utilement complété le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement en encourageant les communautés à se désarmer et à remettre

volontairement leurs armes et leurs munitions. Pendant l'exercice, les programmes de lutte contre la violence locale ont également été utilisés pour aider les collectivités locales, l'OMS et les services de santé nationaux dans la lutte contre la COVID-19. Ils ont été mis en œuvre en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation internationale pour les migrations, ces deux entités ayant été choisies pour leur expérience et leur capacité à exécuter les programmes de manière efficace et à moindre coût ;

c) **Affaires judiciaires et pénitentiaires (Cour pénale spéciale)**. Une assistance technique a été fournie, notamment sous la forme d'activités de renforcement des capacités des autorités nationales, pour faciliter la mise en place et le fonctionnement de la Cour pénale spéciale. À cet égard, la Mission a continué à fournir un appui concernant les activités judiciaires et d'enquête, les activités d'information du public et des communautés touchées et de communication avec eux, la sécurité du personnel judiciaire et la protection des victimes et des témoins, la gestion d'ensemble des juridictions et la mise en place et le fonctionnement du système d'aide juridictionnelle. Pendant l'exercice considéré, des progrès significatifs ont été réalisés s'agissant d'assurer le fonctionnement effectif de la Cour pénale spéciale. Cette dernière est désormais opérationnelle et a commencé son travail judiciaire : plusieurs enquêtes sont en cours tant auprès du Bureau du procureur spécial que des juges d'instruction. Le programme a été mis en œuvre en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ;

d) **Affaires judiciaires et pénitentiaires (système pénitentiaire/ démilitarisation des prisons)**. Un soutien a été apporté aux fins de la démilitarisation de l'administration pénitentiaire, sous la forme d'activités de renforcement des capacités du personnel civil des prisons et de l'amélioration des infrastructures essentielles à l'administration d'un système pénitentiaire compétent, fondé sur les droits et conforme aux normes internationales. À cet égard, la Mission a fourni un appui et des conseils techniques concernant l'élaboration de cadres juridiques, de procédures et de politiques destinés à améliorer l'application de la stratégie de démilitarisation des prisons, a procédé à une évaluation du risque de corruption dans les milieux pénitentiaires afin de recenser des mécanismes permettant de lutter contre la corruption au sein du système carcéral, a organisé des ateliers sur l'application de la stratégie d'intégration sociale et de la politique de santé et a mené des projets de réinsertion sociale à l'intention des détenus. La Mission a également contribué à la réhabilitation des prisons et à la construction de salles de formation pour les agents civils de l'administration pénitentiaire, ainsi que d'un espace de formation pour l'équipe de gestion des crises dans le secteur pénitentiaire à l'École nationale d'administration et de magistrature. Les programmes ont été mis en œuvre en partenariat avec Penal Reform International et l'ONUDC, qui ont été sélectionnés pour leur connaissance du contexte, des capacités et des limites du pays ainsi que pour leur expertise dans le domaine de la justice et l'administration pénitentiaire ;

e) **Droits de l'homme**. La Mission a continué à renforcer les capacités des institutions nationales des droits de l'homme et des ministères d'exécution afin de contribuer à l'instauration d'un environnement propice à la surveillance et à la collecte efficaces de données sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ceux-ci, et à la prompte analyse des alertes rapides concernant la protection des civils, ainsi qu'à l'établissement d'espaces de dialogue sur les droits de l'homme aux niveaux national et local. La Mission a formé des personnes référentes représentant diverses institutions travaillant sur les droits des minorités afin de renforcer leurs capacités en matière d'intégration systématique des droits de l'homme aux activités visant à garantir les droits des minorités ethniques et religieuses. Elle a également organisé des formations pour renforcer les capacités des membres des forces de

défense nationale et de sécurité intérieure en matière de protection des droits de l'homme et a contribué à l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans leur travail. Le programme a contribué à l'application des recommandations formulées dans le rapport issu de l'état des lieux publié en mai 2017, concernant notamment la lutte contre l'impunité, le renforcement de la capacité des acteurs nationaux à contribuer à la protection et à la promotion des droits de l'homme et l'installation de la Commission vérité, justice et réconciliation. La Mission a mené ces activités en partenariat avec la Commission nationale des droits de l'homme, le Comité national chargé de la prévention du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre et de la lutte contre la discrimination, la Haute Autorité chargée de la bonne gouvernance, le Ministère de la justice et des droits de l'homme et des membres de la société civile ;

f) **Affaires civiles (programmes de stabilisation des communautés)**. La Mission a mené des initiatives de renforcement de la confiance et de mobilisation de la population pour lutter contre les groupes armés grâce à l'amélioration de la protection des populations locales, le dialogue, la réconciliation et le règlement des conflits à l'échelle locale et le soutien à l'administration civile. L'accent a été mis sur le renforcement des dispositifs d'alerte rapide de la Mission et des mesures de prévention et d'intervention sur le terrain. La Mission a contribué à l'application de plans de protection des populations, au recrutement d'assistants chargés de la liaison avec la population locale dans les bases d'opérations permanentes et transitoires et à la mise en place de réseaux d'alerte locale. Des bénévoles ont été formés au fonctionnement des dispositifs d'alerte rapide, ce qui leur a permis de devenir des acteurs essentiels dans la communication des alertes rapides à la force, aux assistants chargés de la liaison avec la population locale et aux collectivités locales. En ce qui concerne la transhumance, la Mission a effectué un travail de sensibilisation de la population locale et a créé des comités de gestion de la transhumance dans tout le pays. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Mission a travaillé avec le Gouvernement et les collectivités locales pour former des bénévoles dans le domaine de la protection civile et des agents de mobilisation sociale dans tout le pays afin de contribuer à sensibiliser à la propagation du virus et à adopter des mesures préventives immédiates ;

g) **Formation et partage des locaux des forces de police**. La Mission a remis en état et équipé des postes de police et de gendarmerie et a assuré la formation des forces de sécurité intérieure. Il s'agissait notamment d'améliorer les conditions de travail et les services fournis à la population, de renforcer la sécurité et de permettre à la population locale de circuler librement ainsi que de renforcer la confiance entre les forces de sécurité intérieure et la population locale. Le programme a été mené en partenariat avec des organisations non gouvernementales locales et des représentants des forces de sécurité intérieure ;

h) **État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité**. La Mission a dressé une liste de lieux pouvant accueillir un centre de transit destiné à recevoir les éléments intégrés avant les sessions d'entraînement militaire et l'organisation de la formation civique. À la fin de l'exercice considéré, l'élaboration d'un programme de formation et la création du centre de transit étaient toujours en cours, tout comme l'intégration des ex-combattants aux forces nationales de sécurité. La Mission a participé à une évaluation des infrastructures des Forces armées centrafricaines en vue de l'élaboration d'un plan-cadre relatif aux infrastructures militaires. Le plan sectoriel relatif à l'eau et aux forêts a également été élaboré et validé ;

i) **Affaires politiques (consolidation de la paix)**. Un soutien technique et logistique a été fourni aux mécanismes de suivi et de mise en œuvre de l'Accord de

paix aux niveaux national et local. À cet égard, la Mission a organisé des ateliers et des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de paix et a participé à des activités locales d'éducation civique visant à accroître la participation des femmes et des jeunes à la mise en œuvre de l'Accord. Elle a également contribué à des activités visant à donner plus de moyens d'agir aux collectivités locales, aux membres des comités préfectoraux de mise en œuvre et des comités techniques de sécurité et à d'autres acteurs et à renforcer leur contribution au processus de paix, notamment des formations au règlement et à la gestion des conflits. Elle a également facilité la tenue de réunions transfrontalières entre les autorités de la République centrafricaine et celles du Cameroun au niveau local, l'objectif étant d'aider les collectivités locales à résoudre ensemble les problèmes concernant la sécurité des frontières et les questions d'ordre administratif. Ces activités visaient à assurer l'adhésion à l'Accord de paix des populations locales et des autres parties prenantes concernées et à promouvoir le règlement pacifique des problèmes politiques dans le but de promouvoir une participation effective au processus politique et de prévenir les tensions entre les communautés. Les programmes ont été menés en collaboration avec l'organisation Finn Church Aid, qui a été sélectionnée en raison de son expertise dans l'exécution de projets dans les domaines de la réconciliation et de la cohésion sociale et dans la conduite de processus politiques inclusifs.

C. Activités d'appui de la mission

34. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a continué d'affecter du personnel dans l'ensemble de la République centrafricaine, notamment à son quartier général, aux bases de soutien logistique, dans divers sites à Bangui et dans trois bureaux locaux (Bouar, Bria et Kaga Bandoro), cinq bureaux locaux intégrés (Bambari, Bangassou, Bossangoa, Berbérati et Ndélé), trois antennes (Birao, Obo et Paoua) et plusieurs autres sites du pays où n'étaient en place qu'une présence militaire permanente. Elle a également maintenu une présence d'appui à Douala (Cameroun) ainsi qu'à la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), située à Entebbe (Ouganda).

35. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la Mission a donné la priorité à certaines activités : elle a notamment mis en place des sites d'isolement à Bangui et dans les régions afin que le personnel militaire, policier et civil puisse respecter la quarantaine de 14 jours imposée par le Gouvernement centrafricain. Les efforts consentis pour redéfinir les activités prioritaires aux fins du respect des directives visant à contrer et à contrôler la propagation de la COVID-19 ont coïncidé avec les mesures de confinement et les restrictions de voyage imposées partout dans le monde. La réorganisation des activités est l'un des facteurs expliquant le nombre inférieur aux prévisions de produits exécutés pour la composante Appui.

36. À la demande du Gouvernement, la MINUSCA a également aidé à renforcer et à contrôler des points d'entrée aux frontières en effectuant des patrouilles mixtes avec les forces de défense centrafricaines, à remettre en état des établissements de soins et des sites d'isolement, à prêter une assistance aux centres d'appel, à imprimer des documents de sensibilisation et d'information sur le dépistage et à distribuer aux populations vulnérables des produits pour le lavage des mains et des masques en tissu. La MINUSCA a également fait don de kits de dépistage au Ministère de la santé et de la population pour renforcer les capacités de dépistage et a donné des équipements de protection individuelle et du matériel médical au principal établissement de soins du pays.

37. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la Mission a pris plusieurs mesures pour réduire le risque d'infection parmi ses effectifs civils et en tenue et pour atténuer les conséquences de la pandémie sur l'exécution de son mandat. Elle a notamment fourni des équipements de protection individuelle aux militaires et aux membres du personnel de police qui n'en disposaient pas. En ce qui concerne les évacuations sanitaires vers les hôpitaux régionaux, les rapatriements pour raisons médicales et l'accès aux services mortuaires, la Mission a fait appel à des ambulances aériennes commerciales au lieu de recourir à des vols commerciaux ou à ses propres moyens aériens, car ces derniers ne pouvaient être utilisés pour les évacuations médicales vers les hôpitaux centraux désignés pour les patients atteints de COVID-19 en Ouganda.

38. La Mission a continué de renforcer ses capacités de surveillance et de reconnaissance afin de protéger les civils et son personnel en mettant en place des caméras haute résolution de courte et longue portée supplémentaires (caméras de ville intelligentes) pour surveiller les zones de tension à Bangui et dans ses environs. Elle a également continué d'utiliser deux drones légers et portables pour surveiller de loin les mouvements des groupes armés. Les caméras et les drones, dont se sont servis l'Équipe spéciale conjointe de Bangui et le Centre d'opérations conjoint, ont été des outils efficaces, qui ont continué de contribuer de façon essentielle aux opérations d'alerte rapide, de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, ainsi qu'à la protection des civils et de tout le personnel de la MINUSCA. Les caméras de longue portée appartenant à l'ONU et le réseau de caméras de courte portée qui ont été installés et qui couvrent désormais tous les points chauds de Bangui, ont remplacé efficacement le système d'aérostat captif et le système modulaire d'observation électro-optique infrarouge de longue portée (MEOS). Ces deux systèmes ont par conséquent été mis hors service pendant l'exercice.

39. En ce qui concerne les grands projets de construction, la construction d'une aérogare pour les opérations aériennes de la Mission, qu'avait demandée le pays hôte, a commencé fin 2019. Les travaux ont toutefois dû être reportés en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. La construction d'ateliers d'entretien des véhicules à Bouar, Kaga Bandoro et Bangassou a été achevée, conformément à la recommandation sur la gestion du parc automobile que le Bureau des services de contrôle (BSCI) avait faite dans son rapport. La Mission avait prévu de construire son premier entrepôt intégré centralisé à M'Poko, mais les devis obtenus auprès des prestataires potentiels à l'issue de l'appel d'offres étaient sensiblement plus élevés que les coûts estimés dans le budget approuvé. Étant donné qu'il fallait redéfinir les activités prioritaires afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix et le processus électoral, elle a reporté la construction de l'entrepôt en dur. À la fin de l'exercice considéré, une solution alternative, à savoir l'utilisation de bâtiments préfabriqués, était à l'étude. La construction d'un mur d'enceinte visant à protéger le camp de M'Poko et le camp Fidèle à Bangui et à renforcer le périmètre de sécurité a été annulée, le Gouvernement hôte ayant pris en charge le projet.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

40. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSCA a continué de recourir aux services de la plateforme logistique de la MONUSCO, ainsi que de la Section de l'appui centralisé aux achats et du Centre de services régional, tous deux situés à Entebbe, à l'appui de ses opérations. Elle a continué de bénéficier de l'aide du Centre de services régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations (telles que les indemnités pour frais d'études et demandes de remboursement des frais de voyage en mission),

services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

41. Pendant l'exercice, la Mission a collaboré avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) en échangeant des informations sur la gestion transfrontalière de la pandémie de COVID-19 entre le Cameroun et la République centrafricaine et sur une analyse conjointe de l'incidence des activités des groupes armés sur l'exécution de son mandat dans l'ouest de la République centrafricaine. La MINUSCA et le BRENUAC ont conduit une analyse conjointe des besoins et défini une stratégie commune pour mettre en œuvre un projet transfrontalier, financé par des contributions volontaires, visant à apaiser et à prévenir les tensions entre les communautés vivant dans des zones aux abords des frontières entre la République centrafricaine, le Cameroun et le Tchad, où des groupes armés sont actifs. Le projet, dont la mise en œuvre débutera au cours de l'exercice 2020/21, aura pour objet de créer un espace de dialogue et de consultations, de réduire les tensions transfrontalières et de restreindre ainsi l'influence qu'ont les groupes armés sur le milieu politique, la société et les conditions de sécurité.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

42. Afin d'aider la population à tirer réellement profit de l'Accord de paix, y compris de l'organisation d'élections libres et régulières, la Mission a poursuivi ses efforts tendant à répartir plus clairement les tâches entre elle, l'équipe de pays des Nations Unies et ses autres partenaires, dans un effort de coordination devant bénéficier aux élections, au relèvement rapide, au développement et à l'aide humanitaire. La meilleure concertation et la plus grande synergie avec les acteurs régionaux et avec l'équipe de pays des Nations Unies ont permis à la Mission de s'acquitter plus efficacement de son mandat, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de paix, l'organisation des élections, le rétablissement de l'autorité de l'État et la protection des civils, entre autres tâches essentielles.

43. La MINUSCA a continué à se concentrer sur les priorités à court et moyen terme et à recentrer ses activités en tirant parti des compétences spécifiques de chacun des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a notamment continué de communiquer des informations et d'assurer une meilleure intégration aux fins de la mise en œuvre du Plan-cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2021, et a coordonné l'appui apporté par le système des Nations Unies aux priorités définies par le Gouvernement dans son Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. En collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, elle a aidé le Gouvernement à accroître l'application du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et à accélérer le décaissement des fonds connexes.

44. La pandémie de COVID-19 a poussé la Mission, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'OMS et les acteurs humanitaires à mieux concerter leurs efforts, à renforcer leur partenariat et à mieux se coordonner. Depuis le début de la pandémie, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) a dirigé un comité stratégique des Nations Unies sur la COVID-19, en partenariat avec le Gouvernement et avec la participation de la MINUSCA et des organismes concernés des Nations Unies. Le comité stratégique a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement centrafricain, en particulier avec le Ministre de la santé, pour l'aider à mettre en œuvre un plan de riposte.

45. En coopération avec ses partenaires, la MINUSCA a intensifié ses efforts de coordination avec les acteurs régionaux en appuyant la mise en œuvre de l'Accord de

paix, qui est en cours. Elle a apporté un appui technique et logistique au Groupe international de soutien à la République centrafricaine afin que celui-ci puisse poursuivre ses activités et a continué de collaborer avec des représentants de l'Union africaine, de la CEEAC, de l'Union européenne, de la France, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de la Chine, entre autres. Pour contribuer à assurer une plus grande cohérence et à renforcer la stabilité à l'échelle régionale, elle a continué d'apporter son expertise technique aux autorités nationales aux fins du renforcement de la coopération avec les pays voisins, la CEEAC et l'Union africaine, en consultation et en coordination avec d'autres partenaires. Trois mécanismes transfrontaliers et deux commissions mixtes ont été relancés avec succès grâce à cette coopération. Ces mécanismes ont permis au Gouvernement de réduire l'instabilité et l'insécurité causées par la transhumance saisonnière le long des frontières, de mieux intégrer les réfugiés dans le processus électoral et d'ouvrir la voie au renforcement de la coopération régionale afin de réduire la transmission de la COVID-19 à travers les frontières.

46. La Mission a continué de collaborer avec la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine dans le cadre de la formation des membres des Forces armées centrafricaines et du contrôle de leurs antécédents.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme

47. La Mission s'est attachée à exécuter son mandat principal, qui consiste à protéger les civils et à défendre et protéger les droits de l'homme sur fond d'insécurité tenant aux agissements de groupes armés qui se font concurrence pour obtenir le contrôle des ressources et du territoire. Les tensions politiques liées au processus électoral se sont également multipliées alors que le pays se préparait aux élections prévues par la Constitution qui devaient se tenir en décembre 2020. Par ailleurs, la sécurité a pâti de la pandémie de COVID-19, car les restrictions à la liberté de circulation ont réduit les interactions et le dialogue entre civils et contribué à une augmentation de la pauvreté liée à un accès limité à l'aide humanitaire. Au cours de l'exercice, on a constaté une légère augmentation des affrontements violents entre groupes armés, notamment entre des factions rivales du FPRC, qui se sont soldés par une reprise de la violence dans la région du nord-est, ainsi qu'une augmentation des activités du groupe 3R dans l'ouest. L'engagement pris par les groupes armés dans l'Accord politique de cesser les hostilités n'a pas été respecté et il a fallu mettre en place des escortes et des patrouilles de sécurité pour réduire au minimum les violations de l'Accord, assurer la protection des civils pendant la pandémie et permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat.

48. Bien que le nombre de violations de l'Accord de paix ait continué de diminuer pendant l'exercice, des groupes armés continuent d'enfreindre les dispositions de l'Accord et de s'en prendre aux civils. Pour faire face à la poursuite des violations de l'Accord de paix par certains groupes armés, la Mission a renforcé sa présence dans des endroits stratégiques, facilité les opérations à court et à long terme et renforcé la coordination avec les groupes armés et les partenaires de façon à trouver une issue pacifique aux différends et à faire respecter la cessation des hostilités. Bien que les affrontements entre groupes armés aient augmenté, le système complet de planification et d'évaluation de la performance montre que les attaques contre les civils et les victimes civiles ont diminué. Cette nette amélioration est directement imputable au dispositif dynamique et mobile mis en place par la Mission et à la mise en œuvre d'une politique globale de protection des civils, qui s'articule autour d'une coordination accrue aux fins de la prévention et de dispositifs d'alerte rapide

renforcés, facilités par le personnel militaire, la police des Nations Unies et le personnel civil.

49. Malgré la persistance des problèmes de sécurité, des progrès ont été faits en ce qui concerne la libération des enfants qui étaient aux mains de groupes armés et la connaissance et le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cependant, le dialogue avec les groupes armés s'est enlisé du fait des affrontements entre les groupes armés à Birao et Ndélé et de la pandémie de COVID-19, et il en a été de même des activités entreprises par la suite pour séparer des groupes armés plusieurs des enfants qui y étaient encore associés. La présence coordonnée et constante de la MINUSCA et le dialogue avec les dirigeants des groupes armés ont conduit deux groupes, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique et l'Union pour la paix en Centrafrique, à interdire le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves des droits de l'enfant. Le renforcement de la participation de la population et la mise en commun de l'information au moyen de dispositifs d'alerte rapide ont directement contribué à l'amélioration des actions préventives menées par la Mission et les autorités nationales pour mieux protéger les civils.

50. Des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont continué d'être signalées aux autorités et aux groupes armés tout au long de la pandémie. La MINUSCA a continué d'apporter un concours essentiel à la distribution de l'aide humanitaire. Ce concours, qui a pris la forme d'une coordination avec les autorités locales et d'escortes accompagnant les convois humanitaires, a été d'autant plus essentiel pendant la pandémie, les populations vulnérables étant encore plus exposées à l'insécurité, à la pauvreté, à l'isolement et à la faim extrême en raison de la hausse des prix liée à la fermeture des frontières. Les escortes ont été déterminantes, car les intervenants humanitaires et les acteurs internationaux ont été de plus en plus souvent pris pour cible et ne pouvaient pas circuler librement. La MINUSCA a continué de fournir des conseils financiers, techniques et spécialisés à la Commission nationale des droits de l'homme de sorte qu'elle puisse mieux lutter contre les violations des droits de l'homme, améliorer les dispositifs nationaux d'alerte rapide et contribuer à l'instauration d'un environnement protecteur. Les membres de la Commission ont ainsi pu renforcer leurs capacités dans des domaines thématiques comme l'observation des élections, la citoyenneté, la gestion des projets relatifs aux droits de l'homme et les activités de sensibilisation. Avec le concours de la MINUSCA, la Commission a nommé et formé 150 coordonnateurs et les a chargés de sensibiliser la population locale à la question de la prévention des violations et des atteintes aux droits de l'homme dans le contexte de la pandémie. La Mission a intensifié sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires régionaux, notamment par l'intermédiaire des mécanismes transfrontaliers, pour faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des déplacés et des réfugiés. Grâce aux efforts coordonnés de la Mission, de l'équipe de pays des Nations Unies et des autorités nationales, 93 100 réfugiés sont rentrés volontairement. Au 1er juin 2020, on dénombrait environ 697 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et 616 000 personnes réfugiées dans les pays voisins.

51. Le renforcement des capacités des réseaux établis par la Mission dans les régions et le choix fait par la MINUSCA d'avoir un dispositif musclé de plus en plus mobile ont permis d'améliorer les mécanismes d'alerte rapide. Il a donc été possible de chasser les groupes armés des agglomérations densément peuplées. Le soutien apporté par la MINUSCA au renforcement du réseau d'alerte des populations mis en place par les coordonnateurs a facilité la restauration progressive de l'autorité de l'État dans tout le pays.

52. Pour renforcer encore la sécurité et la protection des civils et des droits de l'homme, la Mission a continué d'œuvrer aux côtés des autorités nationales et des

partenaires internationaux à la mise en œuvre opérationnelle et au déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure ainsi qu'à la mise en place, dans les meilleurs délais, des unités spéciales mixtes de sécurité dont le mandat consiste à protéger les sites de transhumance et les sites miniers. Il a ainsi été possible de déployer des membres des forces de sécurité intérieure, des forces de défense nationale et des unités spéciales mixtes de sécurité en dehors de Bangui. L'intensification du déploiement des forces de sécurité et de défense nationales, et en particulier des unités spéciales mixtes de sécurité, a contribué à renforcer la confiance parmi la population. Couplé au soutien apporté directement au Ministère de la défense, ce déploiement a permis de faire des progrès qui ont aidé l'État à progressivement mieux assurer par lui-même la sécurité de la population.

53. Au début de la pandémie, la Mission a pris immédiatement des mesures pour continuer d'assurer la protection des civils et de prévenir une détérioration des conditions de sécurité. Elle a revu ses priorités sans tarder de façon à épauler les forces de sécurité intérieure et de défense nationale et aidé le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur à établir des plans de lutte contre la COVID-19 visant à réduire la propagation du virus parmi les forces armées et parmi la population. La présence continue de membres du personnel en tenue et la poursuite de l'exécution du mandat, en particulier dans le cadre de l'appui à des opérations musclées menées dans l'ouest et le nord-est, ont permis de maintenir des conditions de sécurité stables pendant l'action menée pour faire face à la COVID-19. Dans des conditions de plus en plus complexes et éprouvantes, les militaires et le personnel de police de la Mission ont continué de faire des patrouilles quotidiennes et ont grandement aidé à sensibiliser la population et les autorités nationales aux risques que la COVID-19 faisait peser et aux mesures de prévention à prendre. La MINUSCA a apporté son concours à des activités de sensibilisation et de désinfection des espaces publics de grande ampleur, à la distribution d'équipements de protection individuelle aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure et à la construction de points d'eau dans les écoles de gendarmerie et de police.

54. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies, en coordination avec les organismes humanitaires, se sont employées à renforcer les capacités des autorités nationales de protéger les civils en menant des activités de formation, en cernant les risques et les difficultés et en cherchant des solutions permettant d'endiguer la propagation de la COVID-19. S'aidant des réseaux d'alerte rapide existants, la Mission a formé des volontaires de la protection civile et des agents chargés de la mobilisation au niveau local dont la tâche consistait à mettre en œuvre sans tarder des mesures de sensibilisation et de prévention dans tout le pays. Pour renforcer encore sa réponse face aux menaces pesant sur les civils pendant la pandémie, elle a adapté sa stratégie de protection et maintenu une présence de protection robuste à titre dissuasif. Elle a notamment mis en place des mécanismes de coordination virtuelle des mesures de protection et réorienté les priorités des activités relatives aux programmes pour soutenir l'action de mobilisation et de sensibilisation concernant la pandémie menée par les autorités nationales en direction de la population.

55. La MINUSCA a continué d'aider les autorités nationales à lutter contre les discours haineux, contre la propagation de rumeurs, notamment celles visant à attiser la violence, et contre la propagation d'informations erronées concernant la COVID-19. Cette action de communication stratégique plus musclée a permis de mener des campagnes d'information de grande ampleur qui ont touché plus de 200 000 personnes. En outre, la fourniture d'une assistance technique et financière au Haut Conseil de la communication, aux ministères et aux organismes civils a facilité la mise en œuvre du plan d'action national relatif à la prévention des discours de haine. Pour faciliter la mise en œuvre au niveau national, des coordonnateurs ont été choisis au niveau local pour aider la population à prévenir les violations des droits de

l'homme, la discrimination, la stigmatisation et d'autres problèmes liés aux discours de haine.

Réalisation escomptée 1.1 : Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble d'Haïti

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit (2017/18 : 206 ; 2018/19 : 113 ; 2019/20 : 80)	117 affrontements armés entre les parties au conflit L'augmentation du nombre d'affrontements directs entre groupes armés, malgré les engagements pris dans l'Accord de paix en faveur de la cessation des hostilités, est due en partie aux conflits qui perdurent dans le nord-est du pays et dans lesquels sont impliqués de multiples groupes armés (période de juillet 2019 à mars 2020), ainsi qu'aux nombreuses escarmouches motivées par la volonté de contrôler les ressources économiques et la transhumance pendant la saison sèche dans les régions du centre et de l'ouest du pays

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
24 bases d'opérations permanentes, 4 camps intégrés permanents, réduction du nombre de bases opérationnelles temporaires – jusqu'à 10 bases de moins – ayant servi pendant plus de 30 jours chacune et présence d'une compagnie de réserve dans chaque secteur de façon à accroître efficacement la portée et la mobilité de la force	21	Bases opérationnelles permanentes
	4	Camps intégrés permanents
	30	Bases opérationnelles temporaires, soit 6 bases de moins, ayant servi pendant plus de 30 jours
	Non	Les compagnies de réserve n'ont pas été déployées dans les secteurs, car elles étaient placées sous le contrôle opérationnel et tactique du quartier général de la force et sont restées en attente tant qu'il n'a pas été nécessaire de les activer pour mener des opérations
Conduite de 900 patrouilles quotidiennes (dont des patrouilles coordonnées avec les forces armées centrafricaines) sur tout le territoire de la République centrafricaine visant à atténuer le danger que représentent les groupes armés et à porter un coup à leurs moyens de financement avec le démantèlement des points de contrôle irréguliers et la limitation de l'influence et du contrôle que ces groupes exercent sur le territoire	800	Patrouilles quotidiennes Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions principalement en raison du caractère imprévisible des intempéries pendant la saison des pluies et de leurs effets sur l'état des routes non goudronnées, ainsi que des changements apportés aux plans de relève et de déploiement du fait de la pandémie
Déclenchement, par les forces spéciales ou les forces d'intervention rapide, de 13 opérations mobiles de courte durée menées de façon musclée par des bataillons au complet ou des éléments de bataillon et organisation, par les unités de réserve du commandant de la force, de 5 opérations de plus longue durée visant à dissuader activement les	7	Opérations, dont 2 opérations de courte durée au niveau des secteurs menées par les forces spéciales ou les forces d'intervention rapide Le nombre de produits a été moins élevé que prévu du fait que les groupes armés ont infléchi leurs activités et qu'il n'a pas été nécessaire de recourir à des opérations mobiles à court terme

groupes armés de mener des actions contre les civils dans des zones devenant sensibles et à réduire leurs moyens d'action dans la zone d'opérations de la Mission	5	Opérations à long terme ont été facilitées et étaient toujours en cours à la fin de l'exercice considéré
Organisation de vols de drones d'une durée de 3 heures par jour et de vols d'hélicoptères d'une durée de 8 heures par jour visant à mieux cerner la situation, à anticiper les menaces pesant sur la sécurité et à appuyer les opérations militaires et les missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance	5	Heures de vol par jour
	2	Heures de vol par des hélicoptères par jour
		Le nombre de produits a été moins élevé que prévu du fait que 4 hélicoptères étaient hors service pendant toute la durée de l'exercice pour des raisons sur lesquelles la Mission n'avait aucun contrôle
Organisation de 150 projets de réfection des routes, ponts et aérodromes menés par les unités du génie de la MINUSCA, affectation de 85 escortes armées chaque semaine à l'accompagnement des convois de l'ONU et des convois humanitaires et commerciaux et constitution de 40 équipes mixtes de protection des civils, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires gouvernementaux et humanitaires dans le but de faciliter la protection des civils ainsi que l'acheminement et le suivi de l'aide humanitaire et du relèvement rapide	125	Projets, dont 59 projets de remise en état de routes, 57 projets de réparation de ponts et 9 projets de réparation d'aérodromes
		Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions en raison principalement du contexte opérationnel difficile dû aux inondations sans précédent qui se sont produites pendant la saison des pluies, aux restrictions liées à la pandémie et aux conditions de sécurité imprévisibles liées à la présence de groupes armés dans les zones où les projets devaient être exécutés, qui a limité l'accès à ces zones
	88	Escortes armées hebdomadaires
	12	Missions de protection effectuées par des équipes mixtes
		Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions du fait des restrictions imposées à la liberté de circulation dans le contexte de la pandémie. Ne pouvant mener des missions de protection conjointe, la Mission a mis en place des systèmes de surveillance virtuelle
Organisation par les membres du personnel de police des Nations Unies de 3 744 séances de dialogue dans 24 localités visant à rassurer la population locale quant à sa sécurité et à la sensibiliser aux questions de sécurité	3 990	Séances de dialogue
	34	Localités, dont les 8 arrondissements de Bangui et 11 localités dans les préfectures (Bouar, Berbérati, Paoua, Bossangoa, Kaga Bandoro, Bambari, Ndélé, Bria, Bangassou, Birao et Obo)
Conduite de 476 patrouilles quotidiennes par l'Équipe spéciale conjointe de Bangui et le personnel de police des Nations Unies, en collaboration avec les forces de sécurité intérieure, visant à assurer la liberté de circulation et la protection des civils 24 heures sur 24 et fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 aux magistrats de la Cour pénale spéciale et dans les locaux de la Cour	367	Patrouilles quotidiennes
		Le nombre de produits moins élevé que prévu s'explique par les restrictions mises en place pour empêcher la propagation de la COVID-19 parmi le personnel de police des Nations Unies et les forces de défense
	1 183	Escortes ayant pour objet d'assurer la sécurité 24 heures sur 24 afin de garantir la liberté de circulation et de protéger les magistrats et les locaux de la Cour pénale spéciale

Conduite de 54 patrouilles quotidiennes programmées par des unités de police constituées et de 6 patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel dont les membres procéderont à des évaluations de la sécurité, fourniront un appui au maintien de l'ordre public et collaboreront avec la population et les autorités locales en vue de recueillir des renseignements	58	Patrouilles quotidiennes programmées Le nombre de produits a été plus élevé que prévu en raison des activités des groupes armés et de l'augmentation des affrontements armés, qui ont exigé une présence plus robuste
	11	Patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel Le nombre de produits a été plus élevé que prévu en raison des activités des groupes armés et de l'augmentation des affrontements armés, qui ont exigé une présence plus robuste
Organisation de 12 ateliers de formation sur les initiatives de dialogue communautaire visant à renforcer les capacités de 300 participants dans le domaine de la sécurité locale, y compris des participants représentant les autorités locales, des acteurs de la protection et des représentants communautaires, et organisation de 24 groupes de discussion et séances de formation sur l'analyse des risques à l'intention de 720 membres de communautés, dont 350 femmes, concernant notamment la réaction face aux menaces et à la vulnérabilité de la population, dans le but de renforcer la participation de celle-ci aux dispositifs d'alerte rapide	52	Ateliers de formation organisés à l'intention de 2 648 participants, dont 569 femmes Le nombre de produits a été plus élevé que prévu en raison de l'augmentation de la demande d'activités de formation visant à prévenir la violence et à régler les conflits liés à la transhumance
	43	Groupes de discussion et séances de formation organisés à l'intention de 1 508 membres de communautés, dont 371 femmes Le nombre de produits a été plus élevé que prévu du fait de l'efficacité dont ont fait preuve les assistants chargés de la liaison avec la population locale, d'une plus grande participation de la population et de la possibilité qui s'est offerte de presque doubler le nombre de sessions dans les zones où la MINUSCA a des bases militaires
Tenue de 15 ateliers et poursuite de l'assistance technique, conjointement avec la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le comité national de prévention du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et de lutte contre la discrimination, les organisations de la société civile et le Ministère des droits de l'homme, visant à développer une capacité nationale de surveillance, de collecte de données et d'alerte rapide et à établir des mécanismes de dialogue aux niveaux local et national	17	Ateliers
	27	Séances de formation
	122	Campagnes de sensibilisation
	82	Réunions de travail Les ateliers, les séances de formation et les réunions ont été menés avec différents partenaires à Bangui, Bouar, Kaga Bandoro, Bambari, Paoua, Berbérati, Bria, Bossangoa et Ndélé et l'on a dénombré 15 324 participants au total, dont 6 558 femmes
Organisation, conjointement avec les partenaires, à l'intention de 1 000 membres des forces de défense nationale, de 20 réunions intégrées de préparation au déploiement sur la protection des civils, y compris la prévention au niveau tactique des violations commises contre des civils et la façon d'y réagir	3	Réunions de préparation au déploiement
	180	Membres des forces de sécurité intérieure Le nombre de produits est moins élevé que prévu du fait : a) que le Gouvernement centrafricain avait déjà déployé une partie de son personnel armé avant la tenue des réunions de préparation au déploiement ; b) que le nombre de membres des Forces armées centrafricaines

		en activité déjà déployés dans le pays est moins élevé que prévu ; c) que la Mission a suspendu les réunions en présentiel en raison de la pandémie, afin de réduire les risques d'infection et de transmission du virus parmi les membres de son personnel et parmi les forces de défense nationale
Fourniture mensuelle de conseils techniques et d'un appui à 16 comités de coordination des mesures de sécurité mis en place à Bangui et dans les préfectures et composés d'administrations locales, d'organisations de la société civile et des forces de sécurité intérieure, visant à sensibiliser la population locale aux questions de sûreté et de sécurité, à réduire la vulnérabilité des communautés et à renforcer les capacités de l'État de protéger les civils	238	Réunions
	16	Comités de coordination des mesures de sécurité
Tenue d'un atelier de planification avec les partenaires nationaux et internationaux concernés consacré à l'examen des risques posés par les engins explosifs et fourniture d'une assistance régulière visant à renforcer les capacités nationales d'intervention dans ce domaine	Non	Aucun atelier de planification n'a été organisé
		L'atelier devait avoir lieu au troisième ou au quatrième trimestre de l'exercice 2019/20 et a été reporté au premier trimestre de l'exercice 2020/21 en raison des mesures de lutte contre la pandémie prises par les autorités centrafricaines. Cela a retardé l'exécution du plan quinquennal de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure (2019-2023)
Lancement de 1 campagne de communication nationale d'une année ciblant en particulier les jeunes, par l'intermédiaire de la radio, de la presse écrite, de vidéos, des médias sociaux et d'activités de vulgarisation, et visant à mobiliser un appui en faveur de la Mission et à prévenir les différends intercommunautaires et intracommunautaires	1	Campagne nationale d'un an en direction de plus de 200 000 personnes
	330	Messages publiés sur les médias sociaux
	92	Articles vidéo
	2	Bulletins d'information publiés sur le site Web de la Mission
	52	Conférences de presse
	5	Voyages organisés à l'intention de la presse
	4	Séances de sensibilisation sur le mandat de la Mission organisées à l'intention des médias et des étudiants en journalisme
	15	Programmes de Radio Guira FM de 20 minutes chacun en sango et en français

Réalisation escomptée 1.2 : Intensification de la promotion et de la défense des droits de l'homme en République centrafricaine, en particulier des droits des femmes et des enfants, notamment par le renforcement des capacités nationales et locales dans ce domaine

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Augmentation du nombre d'affaires réglées concernant des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des violations graves des droits de l'enfant et des	Au total, 1 426 affaires ont été réglées
	Le nombre d'affaires qui ont été réglées est inférieur aux prévisions, ce qui s'explique par les restrictions imposées à

violences sexuelles liées au conflit (2017/18 : 551 ; 2018/19 : 727 ; 2019/20 : 1 500)	la liberté de circulation et par diverses mesures qui ont été prises pour lutter contre la pandémie et qui ont contraint la Mission à réduire ses activités de sensibilisation et les échanges directs avec les partenaires nationaux
Élaboration de plans d'action destinés à prévenir et à éliminer les violations graves des droits de l'enfant et signature de ces plans par les groupes armés (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 3)	Objectif atteint. Au total, 3 plans d'action ont été élaborés et signés par des groupes armés, dont 2 qui ont été signés pendant l'exercice considéré
Des enfants sont libérés des rangs de forces et groupes armés et confiés aux services de prise en charge compétents (2017/18 : 2 050 ; 2018/19 : 578 ; 2019/20 : 1 500)	Au total, 616 enfants, dont 171 filles, ont été libérés et remis aux services de prise en charge en vue de leur réinsertion Le nombre d'enfants libérés a été inférieur aux prévisions, ce qui s'explique par les affrontements auxquels des groupes armés se sont livrés à Birao et Ndélé et par le fait que les restrictions liées à la pandémie ont entraîné un blocage du dialogue mené avec les groupes armés pour négocier la libération des enfants
Nombre de parties au conflit qui ont émis des instructions expresses visant à proscrire toute violence sexuelle et adopté un code de conduite à cet effet (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 0 ; 2019/20 : 2)	Aucun des 14 groupes armés n'a émis d'instructions expresses proscrivant la violence sexuelle Les échanges avec les membres des groupes armés ont augmenté, notamment parce que la Mission a participé aux mécanismes de suivi et de mise en œuvre créés dans le cadre de l'Accord de paix, mais la situation politique, l'insécurité et le fait que les interlocuteurs ne cessaient de changer n'ont pas permis d'engager un dialogue systématique et cohérent sur cette question. Toutefois, les bureaux locaux de la Mission ont continué d'organiser des sessions de sensibilisation et de formation sur la violence sexuelle et la responsabilité des commandants des groupes armés
Nombre total d'agents des forces de sécurité intérieure qui ont suivi une formation sur les droits de l'homme, la protection des civils et des enfants, la prévention de la violence liée au conflit, la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que les relations entre civils et militaires (2017/18 : 2 496 ; 2018/19 : 3 569 ; 2019/20 : 3 500)	1 952 membres, dont 235 femmes, des forces de sécurité intérieure ont été formés, ce qui a aidé les agents des forces de sécurité intérieure à renforcer leurs capacités dans le domaine de la protection des droits de l'homme et à intégrer dans leur travail une approche fondée sur les droits de l'homme Le nombre de personnes qui ont été formées est inférieur aux prévisions du fait qu'il a fallu annuler les séances de formation et diverses activités de renforcement des capacités en raison des restrictions à la liberté de circulation découlant de la pandémie
Nombre de mesures de protection et de politiques visant à prévenir les violations des droits de l'homme et les abus, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, et à y réagir (2019/20 : 2)	Objectif atteint. Au total, 4 mesures de protection et politiques ont été adoptées : a) 2 refuges pour les victimes et les témoins de violences sexuelles ont été ouverts à Bangui, avec le soutien de la MINUSCA, dans le cadre du projet de réseau national de protection des victimes et des témoins de violences sexuelles, et la gestion en est assurée par deux organisations non gouvernementales locales ; b) le réseau

		national de protection a continué de fonctionner avec le concours des bureaux locaux de la MINUSCA ; c) l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants a été déployée, avec le soutien de l'ONU, dans la préfecture de Nana-Grébizi du 19 au 26 août 2019
Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Tenue de réunions mensuelles avec les dirigeants des groupes armés visant à plaider en faveur de la signature et de la mise en œuvre de plans d'action et de la transmission d'instructions du commandement destinées à prévenir et éliminer les violations graves des droits de l'enfant, organisation de réunions de coordination trimestrielles aux fins de la supervision et de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces plans d'action et tenue de 30 séances de sensibilisation sur la protection de l'enfance	64	Réunions de sensibilisation ont été organisées avec les chefs des groupes armés à Kaga Bandoro, Koui, Bria, Bambari, Bokolobo, Ippy, Paoua et dans d'autres localités de façon à plaider en faveur de la signature et de la mise en œuvre de plans d'action visant à prévenir et éliminer les graves violations des droits de l'enfant
Tenue de 10 séances de formation à l'intention des membres de la société civile et des organismes des Nations Unies (en tant que membres de mécanismes de suivi et de communication de l'information concernant les cas de violations graves des droits de l'enfant) sur le suivi des violations graves des droits de l'enfant et les enquêtes ouvertes à leur sujet, organisation, à l'intention de la société civile, des responsables des communautés, des chefs religieux et des autorités locales, de 30 séances de sensibilisation aux questions touchant la protection de l'enfance, tenue de 6 séances de formation à l'intention des membres de comités locaux pour la paix sur la prise en compte des préoccupations relatives aux enfants dans les initiatives locales de paix et organisation d'une campagne nationale de lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés, d'interventions à l'intention des victimes et d'une campagne de sensibilisation à la lutte contre l'impunité dans les cas de violence sexuelle liée aux conflits	10	Séances de formation ayant compté avec la participation de 131 personnes
	112	Séances de sensibilisation aux droits et à la protection de l'enfant organisées dans le cadre de la campagne nationale « Agir pour protéger les enfants contre six violations graves » et ayant compté avec la participation de 41 422 personnes, dont 16 193 femmes, membres et chefs de communautés et chefs religieux aux niveaux local et national Le nombre de produits a été plus élevé que prévu du fait du lancement de la campagne « Agir pour protéger les enfants » le 2 mai 2019, qui a favorisé l'organisation d'un plus grand nombre de séances et incité un plus grand nombre de personnes à y participer
	28	Séances de formation sur les droits et la protection des enfants dans les situations de conflit armé ayant compté avec la participation de 404 membres de la société civile, dont 82 femmes Le nombre de produits a été moins élevé que prévu du fait que des ressources ont été aiguillées vers la campagne nationale « Agir pour protéger les enfants »
	142	Missions menées dans différentes localités dont l'objet était d'enquêter sur les violations commises contre des enfants par les parties au conflit et d'en rendre compte, dans le cadre du

		soutien apporté à la campagne nationale « Agir pour protéger les enfants »
Élaboration d'un rapport annuel, de 4 rapports trimestriels et de 12 rapports mensuels sur la situation des droits de l'homme dans le pays, notamment sur les cas de violence sexuelle liée au conflit et sur les enfants touchés par des conflits armés, et établissement de 2 comptes rendus d'incident ou rapports thématiques concernant des violations graves des droits de l'enfant commises par les parties au conflit et des cas de violence sexuelle liée au conflit	1	Rapport annuel sur les enfants et les conflits armés
	8	Rapports trimestriels, dont 4 rapports sur la situation des droits de l'homme et la violence liée au conflit et les violations des droits de l'enfant et 4 rapports sur les 6 violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé
	12	Rapports mensuels
	1	Rapport sur les enfants et les conflits armés couvrant une période de 3 ans (janvier 2016-juin 2019)
Conduite de 36 missions d'enquête visant à assurer le suivi d'allégations concernant des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment de cas de violence sexuelle liée aux conflits, et conduite de 60 missions de terrain visant à assurer le suivi des atteintes aux droits de l'enfant, telles que la présence d'enfants dans des groupes armés	151	Missions de suivi de la situation des droits de l'homme et enquêtes à ce sujet
		Le nombre de produits est plus élevé que prévu en raison d'une intensification des activités menées par les bureaux locaux et de l'amélioration de la sécurité dans certaines zones auparavant inaccessibles
	142	Missions sur le terrain dont l'objet était d'enquêter sur les graves violations des droits de l'enfant et d'en rendre compte
		Le nombre de produits est plus élevé que prévu du fait qu'un plus grand nombre de membres du personnel ont pu participer aux activités, que les activités de sensibilisation menées en direction des groupes armés ont été intensifiées et que la sécurité s'est améliorée dans certaines régions
Acceptation et application par la Mission et par les autorités civiles et militaires centrafricaines, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, des conclusions de 1 évaluation générale des risques et de 95 évaluations spécifiques des risques liés au soutien fourni par la Mission aux forces de défense et de sécurité intérieure centrafricaines, dans l'objectif de prévenir les violations des droits de l'homme et d'intervenir pour protéger les civils	1	Évaluation générale des risques
	111	Rapports d'évaluation spécifique des risques, qui comprenaient des recommandations visant à exclure des forces nationales 7 personnes soupçonnées d'avoir commis des violations des droits de l'homme
		Le nombre de produits a été plus élevé que prévu en raison du plus grand nombre de demandes adressées à la Mission pour qu'elle procède à des évaluations des risques
Tenue de 40 séances de dialogue stratégique visant à soutenir la commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, organisation de 30 ateliers et fourniture de conseils techniques sur une base régulière visant à aider les membres de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales à élaborer et appliquer des mesures de promotion des droits	19	Séances de dialogue stratégique organisées par la Commission nationale des droits de l'homme aux fins de l'élaboration de mesures de promotion et de protection des droits de l'homme et de la mise en place d'un dispositif d'alerte rapide dans le pays
		Le nombre de produits a été moins élevé que prévu principalement en raison des restrictions à

de l'homme et à mettre en place un dispositif national d'alerte rapide		la liberté de circulation et de diverses mesures prises par les autorités centrafricaines et la Mission pour faire face à la pandémie
	Non	Aucun atelier n'a été organisé en raison des restrictions concernant les rassemblements qui ont été imposées pendant la pandémie. L'élaboration de mesures de protection des droits de l'homme et la mise en place de dispositifs d'alerte rapide et de coordonnateurs représentant la Commission nationale des droits de l'homme dans tout le pays ont de fait pris du retard
Organisation de 16 visites de terrain et de 24 interventions ou dialogues stratégiques avec les acteurs concernés visant à soutenir la mise en place effective du comité national de prévention du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et de lutte contre la discrimination, notamment aux fins de la publication des rapports qu'il est tenu de présenter	22	Visites sur le terrain Le nombre de produits a été plus élevé que prévu parce que le comité national de prévention du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et de lutte contre la discrimination a demandé à la MINUSCA d'encadrer les visites sur le terrain et d'élargir les activités de sensibilisation menées en direction des communautés
	30	Réunions stratégiques portant sur le mandat du comité ont été organisées avec un large éventail d'interlocuteurs
Tenue de 20 séances de formation préalable au déploiement et de 30 séances de formation après le déploiement sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire, notamment les cas de violence sexuelle liée aux conflits, à l'intention des forces de sécurité intérieure, élaboration de 4 programmes thématiques de formation sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention des forces de défense nationale et tenue de 20 séances de formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à l'intention de 500 membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, visant à renforcer les mécanismes de responsabilité interne et le respect des règles et normes relatives aux droits de l'homme par les forces de défense nationale et de sécurité intérieure	21	Séances de formation préalable au déploiement En outre, 36 séances de sensibilisation et 3 ateliers sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire ont été organisés pour un total de 1 114 membres des forces de défense nationales, dont 84 femmes
	26	Séances de formation après le déploiement Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions du fait du report de certaines activités de formation au premier trimestre de l'exercice 2020/21, en raison des restrictions liées à la pandémie
	1	Programme thématique sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention des Forces armées centrafricaines Le nombre de produits a été moins élevé que prévu du fait que tous les thèmes ont été regroupés dans un seul document
	22	Séances de formation et 7 ateliers sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire, portant entre autres sur les violences sexuelles liées aux conflits et les violations des droits de l'enfant
	555	Membres des forces de sécurité intérieure, dont 135 femmes

120 interventions stratégiques avec les groupes signataires, 40 séances et dialogues de sensibilisation et fourniture d'un savoir-faire spécialisé sur l'application des dispositions du droit international humanitaire visant à étayer les initiatives de paix locales et à assurer le suivi des prescriptions relatives aux droits de l'homme exposées dans les accords de cessation des hostilités, afin que les groupes armés signataires respectent davantage les accords de paix	121	Interventions stratégiques auprès des dirigeants et des éléments des groupes armés
	42	Campagnes et séances de sensibilisation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire organisées à l'intention de 345 membres de groupes armés à l'appui des initiatives de paix locales et de la cessation des hostilités
Tenue de 12 séances de travail, de 5 ateliers et de 5 séances de discussion sur l'octroi d'une assistance technique au Haut Conseil de la communication, aux ministères d'exécution et à la société civile visant à renforcer les capacités nationales de prévention et de réaction concernant l'incitation publique à la violence et au discours haineux	8	Séances de travail Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions du fait de la suspension de certaines activités de renforcement des capacités, en raison des restrictions liées à la pandémie. La suspension de certaines activités a eu des répercussions sur l'exécution du mandat de la Mission en ce qui concerne les mesures visant à prévenir et combattre l'incitation publique à la violence pendant la période électorale. Les activités reprendront au cours de l'exercice 2020/21 pour éviter que le processus électoral ne soit entravé
	5	Ateliers
	6	Séances de discussion

Composante 2 : appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation

56. La Mission a accompli des progrès importants pour ce qui est de renforcer et d'étayer son appui au processus politique, d'améliorer l'action qu'elle mène dans le pays pour aider les autorités nationales à appliquer pleinement et progressivement l'Accord de paix et d'appuyer les préparations pour la tenue d'élections libres, régulières et crédibles, ainsi que de promouvoir la réconciliation et le dialogue entre les communautés, les groupes armés et le Gouvernement. Le soutien technique et logistique et en matière de coordination fourni par la Mission a été sous-tendu par une stratégie globale qui comprenait l'appui en faveur d'un processus politique inclusif et continu, notamment au moyen de la préparation des élections, d'une participation locale et d'un engagement régional soutenu dans le processus de paix.

57. Bien que l'application de l'Accord de paix ait progressé, la recrudescence des actes de violence perpétrés par des groupes armés, notamment à Birao, à Bria, à Ndélé, à Obo et à Koui, a freiné les avancées réalisées dans ce domaine. La réapparition de la violence dans certaines zones, ainsi que le retard pris dans la mise en œuvre de certaines des réformes clefs prévues dans l'Accord de paix, notamment la création des unités spéciales mixtes de sécurité, ont eu pour conséquence d'amenuiser la confiance placée dans l'Accord et son respect par certains éléments de la population et des groupes armés. Le climat politique a également été marqué par des tensions croissantes à l'approche des élections présidentielle et législatives ainsi que par des difficultés liées à l'organisation de réunions en personne consacrées à des dialogues, compte tenu de la mise en place de restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

58. Malgré ces difficultés, l'appui apporté par la Mission à la mise en œuvre opérationnelle des mécanismes d'application et de suivi de l'Accord de paix a permis de réaliser des progrès notables aux niveaux préfectoral et national. La Mission a aidé les autorités nationales à renforcer le lien entre les processus au niveau national et les mécanismes locaux en améliorant la communication et en renforçant les contacts entre la direction du comité national chargé de l'application de l'Accord de paix et les organes de suivi au niveau local, notamment les comités préfectoraux de mise en œuvre. La coordination de la communication entre les parties prenantes aux niveaux national et local a permis aux acteurs locaux de jouer un rôle dans le processus de paix et a renforcé le principe de responsabilité et l'intervention préventive à la lumière des menaces pesant sur la sécurité.

59. Au niveau régional, la Mission a continué de coordonner et d'organiser l'application efficace et coordonnée de l'Accord de paix, en appuyant les bons offices et les contacts entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Gouvernement afin de maintenir un dialogue cohérent et coordonné avec les groupes armés. C'est ainsi que le fonctionnement de trois commissions mixtes (République centrafricaine-Congo, République centrafricaine-Rwanda, République centrafricaine-Tchad) visant à renforcer les relations bilatérales et de deux mécanismes transfrontières (avec le Congo et le Tchad) a été relancé. Cette mobilisation régionale accrue, avec l'appui technique de la MINUSCA, a permis au Gouvernement de réduire l'instabilité et l'insécurité provoquées par la transhumance saisonnière de part et d'autre des frontières et le long des couloirs de transhumance et a soutenu les efforts de coopération faits au niveau régional pour réduire la transmission transfrontières de la COVID-19.

60. L'analyse du Système complet d'évaluation de la performance et de la planification a indiqué que les mécanismes des comités locaux pour la paix et la réconciliation, qui sont désormais ouverts à tous, ont renforcé la capacité des populations et des chefs traditionnels à identifier les menaces et à résister aux manipulations des groupes armés, à réduire et à désamorcer la violence et à promouvoir la coexistence pacifique. La Mission a prêté son appui aux fins de la formation des membres de ces mécanismes locaux pour la paix et de suivi afin qu'ils appuient la planification et les efforts de sensibilisation des populations en ce qui concerne la prévention de la propagation de la COVID-19.

61. La MINUSCA a appuyé l'action menée par le Gouvernement pour élaborer et adopter les réformes législatives clefs prévues dans l'Accord de paix afin de favoriser une gouvernance stable, responsable, transparente et qui profite à tous. Au nombre des lois adoptées figurent la loi relative aux partis politiques et au statut de l'opposition, ainsi que la loi relative à l'administration territoriale. Par ses bons offices, la Mission a fait des démarches auprès du Gouvernement, des groupes armés, des partis politiques et des représentants de la société civile pour qu'ils règlent les problèmes liés à la mise en œuvre opérationnelle des unités spéciales mixtes de sécurité, aux activités de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et à la préparation des élections, et a demandé que des sanctions soient prises au titre de l'article 35 de l'Accord de paix contre ceux qui violent l'Accord. Les bons offices ont été renforcés lorsque la Mission a aidé les autorités nationales à se préparer et à riposter à la pandémie de COVID-19. Les responsables de la Mission ont travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement pour mettre en place des comités nationaux et locaux de coordination de la riposte à la crise, élaborer des plans nationaux d'urgence et de riposte face à la COVID-19, sensibiliser la population, accéder aux articles essentiels fournis par les partenaires et garantir la poursuite de la facilitation du processus politique pendant la réponse sanitaire et humanitaire. L'action menée par la MINUSCA, le Gouvernement et les dirigeants locaux pour ouvrir le dialogue avec les dirigeants communautaires et les chefs religieux sur la question des rassemblements de masse dans les lieux de culte a nécessité de la part de ceux-ci un changement d'attitude important par rapport à la

tradition et aux pratiques culturelles. Ces efforts ont été couronnés de succès et ont permis la fermeture temporaire des sites religieux et la suspension des rassemblements de masse.

62. En ce qui concerne l'appui au processus électoral, la Mission a joué un rôle essentiel en aidant les autorités nationales à préparer et à organiser des élections présidentielle, législatives et locales pacifiques en leur offrant ses bons offices et en leur fournissant un appui en matière de sécurité et un soutien opérationnel, logistique et technique, notamment pour faciliter l'accès du Gouvernement aux zones reculées. Elle a fourni un soutien technique à la Cour constitutionnelle, à l'Autorité nationale des élections et au comité stratégique chargé des élections afin de garantir que les opérations électorales tiennent compte de questions clefs concernant la citoyenneté, l'identité, la propriété et l'inclusion. Bien que l'ouverture de la période d'inscription sur les listes électorales ait été retardée de quatre mois, l'inscription de quelque 2,5 millions de civils a été lancée avec succès le 30 juin 2020. La Mission a également aidé les autorités nationales à élaborer et à adopter les cadres juridiques nécessaires à la facilitation d'élections libres, régulières et crédibles. Cela a donné lieu à l'adoption de sept cadres juridiques et de coordination, dont le code électoral en juillet 2019 et deux décrets connexes sur l'inscription sur les listes électorales et le vote à l'étranger en mai 2020. La Mission a tenu des réunions quotidiennes avec les autorités nationales sur la préparation des élections et appuyé l'adoption de plans stratégiques et opérationnels, notamment le calendrier électoral, les plans de distribution des marchandises et les exigences et plans en matière d'inscription sur les listes électorales, et a soutenu l'achat de matériel électoral afin de sensibiliser les électeurs au nouveau code électoral lors de l'inscription sur les listes.

63. Afin d'assurer une large participation au processus démocratique et l'inclusion de tous, la Mission a aidé les autorités nationales et les acteurs régionaux à mettre en place un cadre juridique pour la participation des personnes déplacées et des réfugiés aux élections. Le 29 avril 2020, le Premier Ministre a réaffirmé la volonté du Gouvernement de garantir l'inclusion des réfugiés et a présenté un projet de loi qui obligerait les pays d'accueil à permettre la vérification de la population réfugiée et la conduite d'opérations électorales.

64. La MINUSCA a continué d'appuyer l'action menée par les autorités nationales et locales pour faire face à la pandémie tout en adaptant ses modalités de travail aux restrictions mises en place par le Gouvernement en lien avec la COVID-19. La tâche a été facilitée par des activités de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités locales dans 13 préfectures ainsi que par la mise en place de comités préfectoraux et sous-préfectoraux de crise sur la COVID-19 dans le pays. Pour favoriser l'appropriation du processus par le pays, la Mission a organisé des ateliers de renforcement des capacités pour les membres des comités préfectoraux de mise en œuvre et des comités techniques de sécurité et pour les femmes d'influence, qui ont pu à leur tour sensibiliser les populations. Elle a également appuyé les comités d'application de l'Accord de paix en adaptant le format des réunions et en poursuivant leur tenue et l'organisation de missions de terrain.

65. Pour affaiblir encore les groupes armés et renforcer la capacité de l'État d'assurer la sécurité sur son territoire, la Mission continuera d'encourager les autorités à progresser sur la voie de l'intégration des ex-combattants dans les forces de défense et de sécurité intérieure et de la création d'une commission sur l'harmonisation des grades, notamment dans le cadre des unités spéciales mixtes de sécurité. En collaboration avec des partenaires internationaux, la Mission a fourni des conseils stratégiques et techniques aux autorités nationales aux fins de l'application de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et du plan de défense national. L'appui à la mise en place de mécanismes plus solides afin que le principe

de responsabilité soit mieux respecté par les forces de défense et de sécurité continue d'être une priorité. Grâce à cette collaboration, le 27 février 2020, le Gouvernement a adopté un mémorandum dans lequel il a préconisé la mise en place d'un mécanisme national de vérification pour contrôler les antécédents des nouvelles recrues et du personnel en tenue déjà en poste.

66. La MINUSCA a continué d'œuvrer pour que les forces de défense nationale et de sécurité intérieure appliquent les meilleures pratiques de gestion des armes et des munitions en dispensant une formation spécialisée, en menant des activités relatives à l'assurance de la qualité et au contrôle de la qualité, en surveillant de près la gestion des armes et des munitions et en fournissant des installations de stockage aux fins de la sécurité et de la sûreté de la gestion des armes et des munitions. En outre, afin d'appuyer le déploiement des unités spéciales mixtes de sécurité, la MINUSCA a fourni des installations de stockage temporaires pour les armes et les munitions à Paoua et à Bouar et a dispensé une formation spécialisée sur la gestion des armes et des munitions aux membres de ces unités.

67. La MINUSCA a continué de tirer parti de la dynamique créée par le programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, qui a débuté pendant l'exercice 2018/19, en appuyant l'action menée au niveau national pour le mettre en œuvre. Avec l'appui de la MINUSCA, l'Unité d'exécution du Programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et réhabilitation a mené des opérations de désarmement et de démobilisation du 14 octobre au 14 novembre 2019. Le programme a été interrompu lorsque sont apparues des difficultés relatives au non-respect des critères d'admissibilité du programme par certains groupes armés, en particulier les 3 R. La MINUSCA et d'autres partenaires internationaux ont aidé le Gouvernement à régler ces questions et à imposer une adhésion stricte aux critères d'admissibilité du programme national. Les opérations de désarmement et de démobilisation ont repris à Ndélé le 22 juin 2020, avec l'appui de la MINUSCA.

68. Afin d'aider à réduire encore la violence liée au conflit au niveau local et de s'inscrire dans le prolongement du processus national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, la Mission a appuyé les activités génératrices de revenus et des projets locaux dans le cadre du programme de lutte contre la violence de proximité dans sept sites de terrain (Bangui, Bangassou, Bossangoa, Bouar, Bria, Kaga Bandoro et Bambari). Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et sachant l'incidence négative qu'elle pourrait avoir sur l'extrême pauvreté et l'insécurité, la Mission a adapté sa stratégie d'exécution du programme de lutte contre la violence de proximité et a incorporé des mécanismes de sensibilisation des populations et de prévention de la COVID-19 en étroite collaboration avec les autorités nationales et en appui à celles-ci.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès sur la voie de la réconciliation, de la cohésion sociale et d'un processus de paix et d'un processus politique associant toutes les parties

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Nombre d'initiatives d'atténuation des conflits entreprises dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2017/18 : 24 ; 2018/19 : 42 ; 2019/20 : 27)	Objectif atteint : 82 initiatives d'atténuation des conflits ayant mobilisé 1 365 parties prenantes (dont 614 femmes), des collectivités locales, des chefs religieux, des jeunes et des femmes ont été menées dans des domaines clefs Le nombre d'initiatives a été plus élevé que prévu en raison de la volonté croissante de toutes les parties de renforcer les contacts, les partenariats et la collaboration au niveau local ainsi que le cofinancement avec l'équipe de pays des

	Nations Unies et d'autres organisations de la société civile afin de soutenir les efforts de dialogue en faveur de la paix et de la réconciliation intercommunautaire et de mieux tenir compte de toute la diversité des problèmes dans l'appui apporté aux accords locaux et à l'Accord de paix national, et de prévenir l'instabilité pendant la pandémie de COVID-19
Nombre de processus de réconciliation locaux contribuant à la paix et à la stabilité (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 9 ; 2019/20 : 8)	Objectif atteint : 8 processus de réconciliation ont été lancés, qui ont abouti à la signature de 8 accords de paix locaux (Rafai, Pombolo/Gambo, axe Bria/Ira Banda, quartier PK5 de Bangui, Ippy, Bea-Rex et Yakité) Les autorités locales, des jeunes, des femmes et des chefs religieux (7 050 participants au total, dont 2 870 femmes) ont participé à ces processus locaux
Entrée en vigueur de l'accord conclu à la faveur de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et mise en place de mécanismes de suivi de l'application de l'accord (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 1 ; 2019/20 : 1)	Objectif atteint : l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a été signé à Bangui le 6 février 2019 et est entré en vigueur dès sa signature La MINUSCA a appuyé son application, notamment par la création de plus de 32 organes d'application et de suivi dans le pays
Adoption et mise en application des cadres juridique et institutionnel et du dispositif de coordination voulus en vue de l'organisation d'élections présidentielle et législatives ouvertes à tous (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1)	Objectif atteint : 7 cadres juridiques et dispositif de coordination ont été adoptés et mis en application pour appuyer l'organisation d'élections présidentielle et législatives ouvertes à tous

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
12 processus de dialogue et campagnes de sensibilisation locaux et 3 forums de dialogue régionaux organisés à l'intention de 675 participants, y compris des organisations de la société civile, des chefs religieux et traditionnels, des représentants des femmes et des jeunes et des autorités locales et nationales, pour renforcer l'engagement de la société civile et du Gouvernement à s'attaquer aux causes profondes du conflit et à formuler des propositions inclusives en vue d'y remédier, conformément aux recommandations de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation	82	Processus de dialogue locaux Le nombre de produits a été plus élevé que prévu en raison de l'engagement accru à l'appui de l'application de l'Accord de paix au niveau local, des partenariats et des campagnes de sensibilisation
	3	Forums de dialogue régionaux organisés à Rafaï/Zemio (Mbomou et Haut-Mbomou), sur l'axe Bria/Ira Banda (Haute-Kotto) et à Paoua (Koundjouli et Limouna vers Ouham-Pendé)
	24	Groupes de discussion tenus dans 12 bureaux locaux, ainsi qu'une série d'ateliers visant à renforcer les capacités techniques et organisationnelles, l'appui consultatif et les campagnes de sensibilisation du public
8 conflits intercommunautaires traités par le dialogue et des initiatives organisés en étroite	8	Processus locaux en faveur de la paix et de la réconciliation des populations ont été entrepris,

collaboration avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile en vue de renforcer les capacités d'analyse et de règlement des conflits de 600 intervenants locaux, y compris les autorités locales, les femmes, les jeunes, les comités de paix locaux et les chefs religieux, de soutenir leur participation aux initiatives locales de paix et de règlement des conflits et de maintenir et pérenniser celles-ci		grâce auxquels 8 accords de paix locaux ont été signés
	7 050	Participants, dont 2 870 femmes
50 réunions d'information entre la MINUSCA et le Président, le Premier Ministre et le Ministre de l'information de la République centrafricaine visant à renforcer le dialogue avec le Gouvernement	50	Réunions d'information
30 missions de terrain visant à soutenir les autorités nationales auprès de leur électorat et 5 visioconférences avec les autorités locales visant à faciliter le dialogue entre les parlementaires et l'électorat	30	Missions de terrain
	4	Visioconférences
4 réunions trimestrielles du Groupe international de soutien à la République centrafricaine, organisées en collaboration avec les partenaires pour suivre la tenue des engagements pris dans le Cadre de responsabilité mutuelle et appuyer la poursuite de l'Initiative africaine, et 1 rapport annuel d'évaluation de l'application du Cadre	Non	Aucune réunion n'a eu lieu car le Gouvernement centrafricain n'en a pas fait la demande
	1	Rapport final
3 ateliers trimestriels : a) 1 consacré à l'éducation des électeurs et à l'éducation civique visant à préparer la participation politique aux élections, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées ; b) 1 visant à sensibiliser et à préparer les intervenants politiques et les institutions nationales en vue de leur participation aux élections ; c) 1 organisé en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de renforcer la capacité des organes de presse à couvrir les élections ; et réunions mensuelles avec les autorités nationales, les institutions, les représentants des partis politiques et les candidats aux élections visant à soutenir, en collaboration avec les partenaires, la participation politique aux élections	Non	Aucun atelier n'a été organisé
		Les ateliers consacrés à l'éducation des électeurs et à l'éducation civique visant à préparer la participation politique aux élections ont été reportés à septembre 2020, en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
		Toutefois, l'objectif visant à sensibiliser et à préparer les intervenants politiques a été atteint : plus de 50 réunions ont été organisées avec les autorités nationales et au moins 25 autres réunions, auxquelles ont participé des représentants des partis politiques, ont été tenues dans le cadre de l'action menée pour appuyer le processus de paix par la participation politique aux élections
4 réunions avec les parties prenantes nationales et régionales, tenues en collaboration avec les partenaires en vue de faciliter la reconstitution et la mise en fonctionnement des commissions des frontières entre la République centrafricaine et le Cameroun, le Soudan et le Tchad ; 6 réunions avec les parties prenantes nationales et régionales visant à soutenir l'application de l'accord conclu à la faveur de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et ses mécanismes de suivi	3	Réunions
	6	Réunions

Assistance quotidienne à la Commission électorale grâce au partage de locaux avec la Commission et réunions mensuelles avec les autorités nationales sur la mise en place et l'application du cadre juridique voulu, assistance quotidienne aux préparatifs techniques (budgets opérationnels, plans et acquisition de matériel) et à la mobilisation des ressources pour la constitution des listes électorales, 3 réunions avec les partis politiques, les représentants des plateformes et les candidats aux élections visant à informer les candidats sur le déroulement des élections, et 4 ateliers visant à préparer les acteurs politiques et les institutions nationales en vue de la participation aux élections, de la collaboration avec les partenaires, de la rédaction d'un code de conduite des candidats et de son application	Oui	Partage de locaux avec la Commission électorale. En outre, des réunions quotidiennes ont été organisées régulièrement pour préparer les élections de 2020 et 2021
	Non	Aucune réunion n'a été organisée
		Les réunions avec les partis politiques, les représentants des plateformes et les candidats aux élections visant à les informer sur le déroulement des élections devaient se tenir pendant la seconde moitié de l'exercice mais elles ont été reportées en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
	Non	Aucun atelier n'a été organisé
		Les ateliers, qui devaient avoir lieu pendant la seconde moitié de l'exercice, étant donné la priorité accordée à d'autres préparatifs électoraux, ont été reportés en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
26 ateliers de renforcement des capacités dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits visant à donner aux comités de paix locaux les moyens de prévenir et de gérer les tensions	45	Ateliers de renforcement des capacités ont été organisés dans le secteur est et le secteur centre
		Le nombre de produits a été plus élevé que prévu en raison de la mise en œuvre opérationnelle accrue des mécanismes de suivi de l'Accord de paix au niveau local, qui a permis à la Mission d'appuyer la tenue d'un plus grand nombre d'ateliers de renforcement des capacités en matière de règlement pacifique des différends
144 réunions de suivi à organiser aux bureaux locaux à l'intention des membres des comités de paix locaux en vue de faciliter le déroulement du processus électoral et l'application des décisions adoptées dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation	150	Réunions
3 séances de sensibilisation des acteurs politiques, 1 campagne de mobilisation sociale visant les groupes vulnérables et 4 séances de communication avec les médias visant à mobiliser les journalistes et les communicateurs pour qu'ils soutiennent la paix et la réconciliation dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation	3	Séances de sensibilisation
	1	Campagne de mobilisation sociale, qui a touché quelque 30 000 personnes :
	331	Articles publiés sur les plateformes de médias sociaux
	148	Articles
	3	Bulletins d'information
	12	Albums de photos publiés sur Flickr
	2	Conférences de presse
	2	Voyages de presse
	10	Déclarations des garants et des facilitateurs de l'Accord de paix

10	Communiqués de presse des garants et des facilitateurs de l'Accord de paix diffusés par Guira FM
2	Grandes rencontres entre les garants de l'Accord de paix et le Gouvernement, couvertes par Guira FM
Non	Aucune séance de communication avec les médias n'a eu lieu
	Les séances de communication avec les médias n'ont pas eu lieu pour les raisons suivantes : a) la priorité a été donnée aux contacts directs avec les journalistes au moyen de conférences de presse hebdomadaires ; b) le Gouvernement a instauré des restrictions liées à la pandémie de COVID-19

Réalisation escomptée 2.2 : Progrès dans l'exécution de la réforme de l'appareil de sécurité et des mesures de stabilisation, notamment la politique de sécurité nationale ainsi que la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et ses plans sectoriels

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Progrès dans l'exécution de la stratégie nationale et des plans sectoriels (2017/18 : 1 stratégie et 2 plans ; 2018/19 : 1 stratégie et 5 plans ; 2019/20 : 7 plans)	4 stratégie et plans sectoriels ont été exécutés Le nombre de plans a été moins élevé que prévu car la priorité a été donnée à l'appui à la mise en œuvre opérationnelle des unités spéciales mixtes de sécurité, au recrutement des membres des Forces armées centrafricaines et à la riposte du Gouvernement à la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne les forces nationales de défense et de sécurité
Nombre de membres des forces de défense et de sécurité (y compris les ex-combattants) dont les antécédents ont été vérifiés (2017/18 : 3 500 ; 2018/19 : 1 461 ; 2019/20 : 4 000)	Les antécédents de 374 ex-combattants ont été vérifiés et ceux-ci ont été intégrés dans les unités spéciales mixtes de sécurité. En outre, les antécédents de 151 nouveaux agents de l'administration pénitentiaire ont été contrôlés en décembre 2019 Ce nombre a été moins élevé que prévu du fait du retard pris par le processus de recrutement des membres des Forces armées centrafricaines pendant l'exercice 2019/20 en raison des contraintes nationales logistiques et financières rencontrées par le Gouvernement et de la mise en place de restrictions en lien avec la pandémie de COVID-19
Nombre de membres des forces de sécurité intérieure sélectionnés, contrôlés et formés (2017/18 : 500 ; 2018/19 : 0 ; 2019/20 : 2 000)	1 350 membres des forces de sécurité intérieure ont été sélectionnés et formés, les antécédents de 2 970 membres ont été contrôlés et 1 000 membres ont été recrutés L'écart est dû au report des recrutements en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, des ressources logistiques et financières limitées du Gouvernement et des conditions de sécurité prévalant dans certaines zones

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
4 ateliers stratégiques et 60 séances de travail visant à renforcer les mécanismes internes de responsabilité et de respect des normes relatives aux droits de la personne des forces de défense et de sécurité intérieure ; 4 réunions avec les comités directeurs et 2 rapports d'activité sur le contrôle de l'application du plan de développement des forces de sécurité intérieure au moyen d'activités de suivi, d'accompagnement et de conseil menées dans le cadre du partage des locaux	4	Ateliers stratégiques visant à renforcer les mécanismes internes de responsabilité et de respect des normes relatives aux droits de la personne ont été organisés
	60	Séances de travail, soit 45 séances en personne et 15 séances par téléphone en raison de la mise en place par le Gouvernement de restrictions en lien avec la pandémie de COVID-19
	4	Réunions
	2	Rapports d'activité
5 ateliers stratégiques sur l'harmonisation, l'adoption et l'application d'une politique nationale simplifiée de contrôle de sécurité à l'appui du Gouvernement et 2 ateliers et 6 réunions de coordination avec les parties prenantes nationales et internationales visant à valider et à mettre en place un dispositif national de contrôle de sécurité pour les forces de sécurité, en étroite collaboration avec les partenaires internationaux	Non	Aucun atelier n'a été organisé Les ateliers stratégiques n'ont pas eu lieu, les capacités nationales étant trop limitées pour mettre en œuvre le processus national de contrôle. La Mission a préféré faciliter la tenue de diverses réunions de sensibilisation avec les autorités nationales pour aborder les questions relatives à l'intégration et à l'harmonisation des grades
	1	Atelier Le second atelier, prévu en avril 2020, a été suspendu en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
	6	Réunions
24 réunions du groupe de travail international sur la coordination, tenues en République centrafricaine, en concertation avec la délégation européenne, la mission militaire de formation de l'Union européenne et la police des Nations Unies, et 6 réunions visant à faciliter la coordination de l'assistance internationale à la réforme du secteur de la sécurité	16	Réunions Le nombre de produits est inférieur aux prévisions du fait : a) de la restructuration du groupe de travail, notamment de la transition relative au remplacement de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine par la mission de conseil de l'Union européenne en République centrafricaine en tant que représentante de l'Union européenne dans le groupe de travail de coordination internationale ; b) des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
	6	Réunions
3 ateliers visant à appuyer l'élaboration des derniers plans sectoriels et l'exécution des plans sectoriels déjà adoptés dans le cadre de la politique de sécurité nationale et 12 séances de travail, 4 ateliers et 3 notes consultatives visant à aider les acteurs nationaux de la réforme du secteur de la sécurité à améliorer la gouvernance	Non	Aucun atelier n'a été organisé Les ateliers prévus n'ont pas eu lieu, les priorités des partenaires nationaux ayant évolué. La Mission a également cherché à donner la priorité à la mise en œuvre opérationnelle des unités spéciales mixtes de sécurité dans le cadre de l'Accord de paix

et le contrôle interne dans les domaines des finances et du budget, des ressources humaines, de la justice militaire et du contrôle démocratique du secteur de la sécurité	12	Séances de travail
	4	Ateliers
	3	Notes consultatives
2 ateliers, 6 réunions de coordination avec les parties prenantes nationales et internationales et 2 notes consultatives à l'appui de l'application de l'accord conclu entre le Gouvernement et les groupes armés sur l'intégration d'ex-combattants dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration	2	Ateliers
	53	Réunions de coordination Le nombre de produits a été plus élevé que prévu en raison des questions soulevées et des problèmes posés par les groupes armés concernant les conditions précises à remplir pour intégrer le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ce qui a amené la Mission à organiser plus de réunions
	3	Notes consultatives sur l'harmonisation des grades, l'intégration et l'élaboration du mandat des conseillers militaires pour les unités spéciales mixtes de sécurité
12 missions d'évaluation conjointes visant à aider le Gouvernement à évaluer l'efficacité, la viabilité et le sens des responsabilités des déploiements des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et leur incidence sur la paix et la sécurité, ainsi qu'à mesurer la transformation du secteur de la sécurité	13	Missions d'évaluation conjointes
10 réunions avec les parties prenantes nationales et internationales et 2 ateliers visant à soutenir l'élaboration et l'application de la stratégie nationale de gestion des frontières	7	Réunions Le nombre de réunions a été inférieur aux prévisions du fait de l'annulation des 3 ultimes réunions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, ce qui a retardé l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des frontières
	Non	Aucun atelier n'a été organisé Les ateliers destinés à appuyer l'élaboration et l'application de la stratégie nationale de gestion des frontières n'ont pas eu lieu en raison du changement intervenu à la tête des autorités nationales concernées
6 installations spécialisées de stockage d'armes et de munitions mises en place pour les forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans 2 zones de défense et activités mensuelles de formation théorique et pratique connexes organisées à l'intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure	6	Installations spécialisées de stockage La mise en place et le transfert à l'autorité nationale ont été retardés, puis organisés en septembre 2020, en raison des restrictions à la liberté de circulation liées à la pandémie de COVID-19 et de la sélection de sites d'installation différents par l'autorité nationale
	16	Séances de formation sur la gestion des munitions

	74 Membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure
Assistance technique hebdomadaire pour l'application de la stratégie et du plan d'action nationaux sur les armes légères et de petit calibre de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre	13 Réunions
1 campagne de mobilisation sociale et de communication avec les médias et 3 conférences de presse visant à faire mieux comprendre et accepter le processus de réforme du secteur de la sécurité et le redéploiement des forces de défense et de sécurité intérieure	1 Campagne de mobilisation sociale et de communication avec les médias, comme suit : 81 Articles publiés sur les plateformes de médias sociaux 22 Articles publiés sur le site Web de la Mission 1 Bulletin d'information 4 Albums de photos publiés sur Flickr 10 Conférences de presse Le nombre plus élevé de produits est dû à l'action menée par le Gouvernement et la Mission pour faire progresser la réforme du secteur de la sécurité, notamment pour accélérer le déploiement des forces de défense et de sécurité intérieure pendant la période électorale, ce qui a entraîné un plus grand nombre de rencontres avec la presse

Réalisation escomptée 2.3 : Progrès dans l'exécution d'une stratégie nationale de lutte contre la violence de proximité et des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Augmentation du nombre de nouveaux membres de groupes armés durablement désarmés, démobilisés et réintégrés dans leur communauté (2017/18 : 439 ; 2018/19 : 261 ; 2019/20 : 2 000)	1 318 nouveaux membres de groupes armés ont été désarmés et démobilisés L'écart est dû à la suspension du programme de désarmement et de démobilisation jusqu'au 22 juin 2020, en raison de l'attachement limité de certains chefs de groupes armés à y participer et à respecter les critères d'admissibilité du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement
Augmentation du nombre de nouveaux bénéficiaires directs (associés aux groupes armés et membres des communautés) participant au programme de lutte contre la violence de proximité [2017/18 : 6 283 ; 2018/19 : 6 840 ; 2019/20 : 12 500 (20 % de femmes)]	Objectif atteint : en tout, 12 514 bénéficiaires directs ont participé au programme de lutte contre la violence de proximité
Accroissement du sentiment de sécurité dans les collectivités où sont exécutés des programmes de lutte contre la violence de proximité (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 10 % ; 2019/20 : 25 %)	Un accroissement de 23 % du sentiment de sécurité, mesuré de la manière indiquée dans les rapports du système géospatial d'appréciation de la situation (système SAGE) L'accroissement du sentiment de sécurité a été plus faible que prévu en raison des activités de certains groupes armés

		et des affrontements interethniques ; toutefois, le sentiment de sécurité et la confiance entre les populations ont continué d'augmenter dans l'ensemble dans les zones où les programmes de lutte contre la violence de proximité ont été mis en œuvre
Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Réunions mensuelles avec les parties concernées visant à partager des informations et à créer des synergies dans l'exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence de proximité	52	Réunions
2 000 combattants bénéficiant d'une aide en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour pouvoir contribuer à la stabilisation de la situation dans des localités cibles, au titre du cadre national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et conformément aux dispositions de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation	1 318	Ex-combattants, dont 78 femmes Le nombre de produits est inférieur aux prévisions en raison de la volonté limitée de certains chefs de groupes armés de participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de respecter les critères d'admissibilité du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement
4 000 membres des communautés (20 % étant des femmes) bénéficiant des programmes de lutte contre la violence de proximité, y compris des jeunes risquant d'être recrutés par des groupes armés et des éléments associés à des groupes armés	4 014	Bénéficiaires (dont 1 570 femmes)
Fourniture pendant 6 mois d'une assistance et de conseils techniques aux institutions nationales chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration visant à renforcer l'intégration des droits de la personne et la justice transitionnelle dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les programmes de lutte contre la violence de proximité	Non	Assistance technique Le recrutement d'un expert national en droits de la personne et en justice transitionnelle en vue de fournir une assistance technique a pris fin à la mi-mars 2020, mais son entrée en fonctions a été retardée en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Cela a eu pour conséquence de retarder l'intégration adéquate des droits de la personne et de la justice transitionnelle dans la planification et la mise en œuvre des programmes nationaux de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et de lutte contre la violence de proximité
1 activité de mobilisation sociale et de communication avec les médias visant à promouvoir des attitudes constructives et l'adhésion des collectivités concernées aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les programmes de lutte contre la violence de proximité	1	1 activité de mobilisation sociale par le biais de multiples moyens de communication comme suit :
	100	Articles publiés sur les plateformes de médias sociaux
	14	Articles publiés sur le site Web de la Mission

2	Bulletins d'information
6	Albums de photos publiés sur Flickr
52	Conférences de presse
50	Émissions radiophoniques
10	Activités de sensibilisation du public

Composante 3 : lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

69. Pour favoriser la viabilité du processus de paix et permettre à la population de bénéficier de dividendes de la paix concrets, la MINUSCA, en étroite collaboration avec les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, a continué à s'efforcer d'aider le Gouvernement à mettre en place et à renforcer des mécanismes de justice transitionnelle, à lutter contre l'impunité, à rétablir et à étendre l'autorité de l'État et à favoriser la cohésion sociale, la réconciliation et l'état de droit. La Mission a continué à mettre l'accent sur le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans tout le pays. Au cours de l'exercice, le comité national de coordination pour le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État a progressé dans ses activités : il a notamment déployé des fonctionnaires des Ministères chargés de l'éducation, de l'administration du territoire et de la décentralisation, et de l'agriculture dans des zones reculées des régions de l'ouest, du centre et de l'est de la République centrafricaine. En partenariat avec le PNUD et dans le cadre de projets à effet rapide, la Mission a remis en état et équipé des bâtiments administratifs publics afin de fournir une infrastructure adéquate qui facilite le déploiement de fonctionnaires dans les zones reculées de l'ensemble du pays.

70. La Mission a contribué au renforcement des capacités dans le domaine de l'autorité de l'État en proposant un accompagnement des fonctionnaires et des acteurs administratifs, notamment les préfets, les sous-préfets et les chefs de village et de district. En outre, des membres des collectivités locales et des fonctionnaires ont été formés aux fonctions et responsabilités des collectivités locales, à la déontologie et aux compétences techniques requises dans l'administration publique, à l'enregistrement des contribuables et à la gestion des terres. Le déploiement d'un nombre accru de fonctionnaires a joué un rôle essentiel dans la fourniture de services publics aux populations locales, l'organisation des élections prévues, la mise en œuvre de l'Accord de paix et de la stratégie de rétablissement de l'autorité de l'État, et l'application des mesures prises pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

71. Pour faire progresser la lutte contre l'impunité, la MINUSCA a appuyé la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, comme prévu dans l'Accord de paix. La promulgation de la loi portant création de la Commission a marqué l'achèvement d'une étape importante, car cette Commission sera notamment chargée de rechercher la vérité et de déterminer les causes profondes des atteintes aux droits de la personne, de valider les expériences des victimes pour redonner à celles-ci leur dignité, de proposer un programme de réparations et des mesures visant à lutter contre l'injustice et d'œuvrer à la réconciliation nationale. Au cours de l'exercice, la MINUSCA et le PNUD ont continué à fournir un appui technique et opérationnel afin de garantir l'indépendance de la Commission, et notamment de lui permettre d'établir son règlement intérieur et son budget et de former du personnel aux enquêtes relatives aux droits humains.

72. Malgré des problèmes de sécurité persistants, la MINUSCA a continué à apporter un appui au système pénitentiaire aux fins de la mise en œuvre de la stratégie de démilitarisation des prisons. Elle a continué à prêter assistance à la Cour pénale spéciale pour lui permettre de surmonter les difficultés entravant ses opérations et de renforcer sa capacité à enquêter sur les crimes et à en poursuivre les auteurs, afin que la Cour puisse tenir des procès dans le respect des normes nationales et internationales. Outre le soutien stratégique qu'elle a fourni à la Cour pénale spéciale, la Mission s'est donné pour priorité d'appuyer l'adoption et la mise en œuvre de la politique de réforme du secteur de la justice, ainsi que de prêter un appui technique aux tribunaux de droit commun afin de renforcer leurs capacités à mener des enquêtes et des poursuites, à gérer efficacement les affaires, à tenir des audiences en temps utile et à mettre en œuvre des mesures de protection des témoins et d'autres réformes clefs.

73. La MINUSCA a fourni une assistance technique au Ministère de la justice aux fins de la mise en œuvre de deux décrets de libération de prisonniers visant à limiter le risque de propagation de la COVID-19 dans les prisons. Suite à ces décrets, publiés les 24 et 30 avril 2020, les autorités nationales, avec l'appui de la MINUSCA, ont recensé les détenus qui pouvaient être libérés. La Mission a organisé des sessions de sensibilisation aux mesures de prévention de la COVID-19 à l'intention du personnel des tribunaux et des établissements pénitentiaires et a contribué à la distribution d'articles d'hygiène et d'équipement de protection individuelle dans les établissements pénitentiaires. Elle a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention et d'atténuation de la COVID-19 dans les établissements pénitentiaires. Elle a également organisé la mobilisation de ressources financières, ce qui a permis d'allouer 115 000 dollars mis à disposition par la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit pour faciliter l'application de mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 dans les établissements pénitentiaires du pays.

74. Les mesures prises pour améliorer la sécurité et le fonctionnement des prisons ont entraîné une diminution globale du nombre de faits graves représentant une menace directe pour le fonctionnement des prisons et la sûreté publique survenant dans ces établissements.

75. La MINUSCA a appuyé le déploiement des forces de défense nationale à Birao, Ndélé et Obo. Toutefois, ces déploiements continuent d'être entravés par les difficultés logistiques et financières du Ministère de la défense, ainsi que par le fait que les capacités à renforcer les structures de commandement et de contrôle sont limitées. Les autorités nationales ont par conséquent continué à être largement tributaires de la MINUSCA pour ce qui est d'assurer la sécurité et la protection des civils, et la Mission a en outre fourni un soutien logistique limité aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure. Avec l'appui de la MINUSCA, les autorités nationales ont commencé le recrutement des membres des forces armées nationales. Toutefois, la campagne de recrutement a été suspendue le 27 mars 2020 en raison des restrictions imposées du fait de la pandémie de COVID-19. Des progrès importants ont été réalisés s'agissant de renforcer le déploiement des forces de sécurité intérieure, tant en termes d'effectifs qu'en termes d'efficacité. Au 30 juin 2020, 1 162 policiers et gendarmes, dont 39 femmes, étaient déployés sur 69 sites. Un millier de recrues, dont près de 26 % de femmes, ont poursuivi leur formation avec l'appui de la MINUSCA.

76. Bien que des progrès importants aient été réalisés au cours de l'exercice pour ce qui est d'aider le Gouvernement à lutter contre l'impunité et à étendre l'autorité de l'État et l'état de droit, certaines des activités prévues dans ces domaines n'ont pas pu se tenir à cause de la pandémie de COVID-19, et ont été reportées ou annulées. La

pandémie a limité la capacité de la Mission à mener des missions d'enquête, retardé les projets de remise en état des infrastructures et les formations prévues et restreint le suivi des dossiers qui nécessitaient des contacts en personne avec les partenaires nationaux. La Mission a continué à collaborer avec les autorités nationales pour adapter les activités essentielles et en assurer la continuité, en recourant notamment aux visioconférences et aux réunions téléphoniques, tout en réorganisant les activités prévues pour contribuer à la prévention de la COVID-19. Dans le contexte de la pandémie, la Mission a mis en œuvre des projets à effet rapide pour aider le Gouvernement à installer des centres d'isolement, contribué à la gestion des frontières et au dépistage, sensibilisé et mobilisé des milliers de membres des communautés locales et appuyé l'application d'un large éventail de mesures de prévention dans des zones reculées.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration des mécanismes de justice transitionnelle, notamment de la Cour pénale spéciale, et renforcement de la capacité de lutte contre l'impunité

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Nombre de nouvelles opérations ciblées menées par la police et la gendarmerie nationales avec la MINUSCA (2017/18 : 25 ; 2018/19 : 31 ; 2019/20 : 20)	Objectif atteint : 21 opérations communes ciblées ont été menées à Kaga Bandoro et Bangui, et ont abouti au démantèlement de bases de groupes d'autodéfense et à la saisie d'armes. En outre, 7 opérations communes ciblées ont été menées à Bria et ont permis le démantèlement d'une base anti-balaka à l'intérieur d'un camp de personnes déplacées, l'arrestation de 2 suspects, la libération de 6 civils détenus arbitrairement et la saisie d'armes
Augmentation du nombre de mécanismes de justice transitionnelle (outre la Cour pénale spéciale) opérationnels et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 0 ; 2019/20 : 4)	Au total, 3 mécanismes de justice transitionnelle étaient opérationnels et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme À la fin de l'exercice, le quatrième mécanisme (les fonds d'affectation spéciale consacrés aux réparations) n'avait pas encore été mis en place par le Gouvernement, qui attendait l'achèvement de l'établissement de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation
Nombre d'enquêtes préliminaires menées par le Procureur spécial de la Cour pénale spéciale et soumises aux juges d'instruction (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 4 ; 2019/20 : 5)	Objectif atteint : 7 enquêtes au total ont été menées à bien par le Procureur spécial et soumises aux juges d'instruction
Augmentation du nombre total de magistrats et de greffiers à la Cour pénale spéciale (2017/18 : 12 ; 2018/19 : 16 ; 2019/20 : 19)	Au total, 15 magistrats et greffiers travaillaient à la Cour pénale spéciale À la fin de l'exercice, la procédure de sélection de magistrats et de greffiers supplémentaires était en cours

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Avis de nature technique (appui juridique, budgétaire et administratif) dispensés quotidiennement à des magistrats et à des greffiers (7 Centrafricains et 9 d'autres nationalités) en ce	Oui	Des conseils techniques ont été fournis au quotidien dans le cadre de réunions et grâce à l'installation du personnel de la MINUSCA chargé du soutien à la gestion juridique,

qui concerne l'élaboration et l'application de la stratégie nationale en matière de justice transitionnelle		administrative et budgétaire dans les locaux du Bureau du Procureur spécial et du Greffe
Création, à la Cour pénale spéciale, d'un groupe de protection des victimes et des témoins et d'un bureau de coordination de l'assistance judiciaire, en coopération avec l'ONUDC et le PNUD, et tenue de réunions hebdomadaires de conseil et d'encadrement avec ce groupe, en vue de lui fournir des avis de nature technique et de veiller à la bonne coordination des activités de la Cour pénale spéciale, de la MINUSCA et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies	1	Groupe de protection des victimes et des témoins a été créé Le recrutement du ou de la responsable du Groupe de protection des victimes et des témoins est en cours et 4 personnes chargées de l'assister ont été recrutées
	1	Service d'assistance judiciaire a été créé
	12	Réunions ont été tenues avec le Groupe de protection des victimes et des témoins Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu parce que les réunions hebdomadaires ont été remplacées par des réunions mensuelles, le Groupe de protection des victimes et des témoins ayant gagné en autonomie et en indépendance
Tenue de 1 atelier de formation consacré aux enquêtes, poursuites et procès pour infractions graves, à l'intention des magistrats de la Cour pénale spéciale, de 1 atelier de formation sur la protection des victimes et des témoins, de 1 atelier de formation à l'administration des tribunaux, à l'intention de 9 greffiers de la Cour, et de 1 atelier sur les techniques pour enquêtes complexes, à l'intention de 20 enquêteurs de la Cour pénale spéciale	1	Atelier de formation aux techniques d'enquêtes complexes a été tenu Le nombre de produits inférieur aux prévisions s'explique par le report des activités de formation à la fin de 2020 en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, ce qui a retardé l'application des meilleures pratiques en matière de protection des victimes et des témoins lors des procès prévus en 2021
Tenue de réunions mensuelles avec le Bureau du Procureur spécial et prestation d'un appui technique et logistique aux fins de la mise en œuvre de la stratégie d'enquête et de poursuite de la Cour pénale spéciale, s'agissant notamment de quatre missions d'enquête de la Cour menées à l'extérieur de Bangui, dans le respect des normes relatives aux droits de la personne	> 64	Réunions Il s'agissait notamment de réunions mensuelles avec le Procureur spécial et de réunions ad hoc avec le Procureur spécial adjoint tenues chaque semaine. En outre, la Mission a continué à fournir un soutien permanent concernant la sélection des affaires et l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'enquête Les réunions consultatives hebdomadaires avec le conseiller juridique et les conseillers en matière d'enquêtes ont été suspendues à la demande de la direction de la Cour pénale spéciale en mars 2020, et n'ont été tenues qu'en cas de besoin et à la demande de la Cour
	5	Missions d'enquête sur le terrain ont été menées
Tenue de réunions hebdomadaires consultatives et d'encadrement avec la Cour pénale spéciale, qui sont l'occasion de lui dispenser des avis de nature technique de veiller à la coordination entre ses travaux et ceux des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, notamment dans le cadre d'une campagne nationale de	52	Réunions ont été tenues

sensibilisation à ses activités, qui donnera lieu à la création d'un groupe de sensibilisation qui relèvera de la Cour et sera menée en coopération avec le PNUD		
8 ateliers de formation tenus à l'intention de membres de la police judiciaire et activités quotidiennes de surveillance, d'encadrement et de conseil menées en matière de protection des lieux de crime, en vue notamment de sensibiliser les premiers intervenants	10	Ateliers de formation ont été tenus à l'intention de 153 membres des forces de sécurité intérieure, dont 15 femmes
	Oui	Un appui quotidien a été prêté aux membres des forces de sécurité intérieure dans le cadre de toutes les enquêtes importantes : un suivi, un encadrement et des conseils en matière de protection des lieux de crime ont été proposés, et des éléments de preuve ont été fournis aux tribunaux
Tenue de 4 ateliers de formation destinés aux membres des services spécialisés des forces de police et de la gendarmerie, portant sur les enquêtes menées au sujet d'infractions graves et de la criminalité organisée ; tenue de 4 sessions de formation consacrées à la lutte contre la corruption et la pratique des pots-de-vin et activités de sensibilisation à ces questions menées sur une base mensuelle ; activités quotidiennes de suivi, d'encadrement et de conseil menées à l'intention des services centraux d'inspection, lesquels sont chargés du contrôle interne des activités de la police et de la gendarmerie	9	Sessions de formation pour 59 policiers et gendarmes, dont 9 femmes, ont été dispensées
	2	Sessions de formation à la gestion budgétaire et financière ont été tenues à l'intention de 27 membres des forces de sécurité intérieure, dont 19 femmes
		Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions en raison du report de deux sessions de formation à cause des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, ce qui a retardé la mise en œuvre du plan quinquennal de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure (2019-2023)
	36	Activités de sensibilisation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin ont été menées à l'intention de 1 892 membres des forces de sécurité intérieure
		En outre, des activités quotidiennes d'accompagnement, de suivi et de conseil ont été proposées à l'inspection centrale
Tenue de 4 sessions de formation, et activités quotidiennes de suivi, d'encadrement et de conseil menées, dans le but d'appuyer la création d'une base de données commune sur les enquêtes criminelles destinée aux forces de sécurité intérieure : un appui sera apporté à des experts en criminalistique et une formation de base sera dispensée à 1 000 nouveaux cadets à l'occasion du déploiement de membres de la Mission dans les écoles militaires	12	Sessions de formation, dont 11 à l'intention de 162 membres des forces de sécurité intérieure (parmi lesquels 17 femmes), et 1 formation spécialisée à la protection des lieux de crime à l'intention de 500 nouveaux cadets de la gendarmerie ont été organisées
		Ce nombre de produits plus élevé que prévu s'explique par le fait que le PNUD a fourni un appui en finançant certaines sessions de formation afin d'appuyer la création d'une base de données criminelles commune pour les forces de sécurité intérieure
	Oui	Des activités quotidiennes de suivi, d'encadrement et de conseil aux fins de la création d'une base de données criminelles

		commune pour les forces de sécurité intérieure ont été menées, et un appui quotidien à la formation initiale de 1 000 nouveaux cadets a été fourni
Tenue de 20 opérations conjointes ciblées avec les forces de sécurité intérieure, visant à arrêter les auteurs présumés d'infractions graves, parmi lesquels des chefs ou hauts dirigeants de groupes armés ; activités visant à déterminer les caractéristiques des affaires les plus représentatives et des violations flagrantes des droits de la personne, menées régulièrement et destinées à faciliter les enquêtes diligentées aux niveaux national et international	21	Opérations conjointes ciblées ont été menées, dont 8 à Kaga Bandoro, 6 à Bangui et 7 à Bria
Tenue de 5 ateliers stratégiques visant à renforcer la participation des sociétés civiles au processus de paix et de 1 programme de dialogue et de sensibilisation, dans le but de favoriser l'application des dispositions des accords de paix touchant aux droits de la personne et à la justice de transition, dans le respect de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation	8	Ateliers stratégiques ont été organisés
	5	Sessions de formation sur les aspects relatifs aux droits humains de l'Accord de paix à l'intention de membres de la société civile ont été tenues
	1	Programme de dialogue et de sensibilisation comprenant 5 sessions de formation et 5 sessions de sensibilisation, et 1 atelier portant sur les aspects clefs de la justice transitionnelle inscrits dans l'Accord de paix ont été organisés à l'intention de 3 574 participants, dont 1 715 femmes
Tenue de 2 ateliers d'experts à l'appui de la mise en place opérationnelle de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et organisation de 1 vaste consultation nationale à l'appui de l'élaboration et de l'adoption d'une loi portant création de la Commission	2	Ateliers d'experts ont été organisés à l'intention d'un total de 40 membres de la société civile et d'organisations de défense des droits de la personne
	1	Vaste consultation nationale a été facilitée moyennant l'appui à la conduite de 8 visites sur le terrain à Ndélé, Bambari, Bouar, Bera, Obo, Bangassou, Bossangoa et Paoua en octobre et en novembre 2019, afin d'orienter l'élaboration du projet de loi portant création de la commission inclusive
Tenue de 2 campagnes de communication et de sensibilisation visant à mieux faire connaître les mécanismes de justice transitionnelle à la population et à encourager cette dernière à se mobiliser et à s'approprier le processus de justice, notamment en ce qui concerne la Commission nationale vérité, justice, réparation et réconciliation	2	Vastes campagnes de communication et de sensibilisation ont été menées, et comportaient notamment les éléments suivants :
	3	Articles publiés
	11	Articles publiés sur des plateformes de médias sociaux
	17	Reportages radiophoniques sur les sessions pénales à Bangui, Bouar, Bangassou et Bossangoa
	24	Émissions radiophoniques

Réalisation escomptée 3.2 : Progrès dans l'extension progressive de l'autorité de l'État et de l'état de droit en République centrafricaine

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Nombre de représentants des autorités locales, de chefs traditionnels et de fonctionnaires nouvellement formés et déployés (2017/18 : 600 ; 2018/19 : 500 ; 2019/20 : 1,000)	Objectif atteint : au total 5041 représentants de collectivités locales et fonctionnaires (dont 622 femmes) ont été formés aux fonctions et responsabilités des collectivités locales, à la déontologie et aux compétences techniques requises dans l'administration publique ainsi qu'à l'enregistrement des contribuables et à la gestion des terres Au 30 juin 2020, plus de 90 % des effectifs des 103 collectivités territoriales étaient en poste, dont 15 des 16 préfets, 63 des 71 sous-préfets et 14 des 16 secrétaires généraux
Augmentation du nombre de membres du personnel judiciaire (magistrats et greffiers) déployés en dehors de Bangui (2017/18 : 39 ; 2018/19 : 45 ; 2019/20 : 60)	Fin juin 2020, 53 membres du personnel judiciaire étaient en poste à l'extérieur de Bangui Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par les conditions de sécurité dans certaines régions (Obo, Birao et Ndélé) et par les restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19
Augmentation du nombre de sessions pénales tenues chaque année par les trois cours d'appel (2017/18 : 2 ; 2018/19 : 3 ; 2019/20 : 5)	Au total, 3 sessions pénales ont été tenues pendant l'exercice : 1 à Bouar et 2 à la Cour d'appel de Bangui Le nombre de sessions a été inférieur aux prévisions en raison : a) de la détérioration des conditions de sécurité à Bambari, qui a empêché le redéploiement des magistrats et la tenue d'audiences ; b) des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Nombre des poursuites engagées pour infraction grave qui ont été menées à leur terme (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 33 ; 2019/20 : 90)	Au total, 46 procédures de poursuites ont été menées à bien, dont 27 devant la Cour d'appel de Bouar et 19 devant la Cour d'appel de Bangui En outre, 4 affaires ont été ouvertes mais reportées, 18 affaires ont été reportées et 1 a été classée. Dans l'affaire jugée à Bangassou, le procès a concerné 98 personnes au total, et a abouti à la prononciation de 89 condamnations et 9 acquittements. Parmi les personnes condamnées, 28 l'ont été pour le meurtre de 10 soldats de la paix de la MINUSCA Le nombre inférieur aux prévisions s'explique par la détérioration des conditions de sécurité à Bambari, qui a empêché la Cour d'appel de tenir des sessions pénales, et par le fait que le procès tenu à Bangassou a duré plus longtemps que prévu par les autorités judiciaires nationales, ce qui a empêché la tenue d'autres procès
Augmentation du nombre d'agents de l'administration pénitentiaire civils recrutés sur le plan national (2017/18 : 105 ; 2018/19 : 116 ; 2019/20 : 489)	À la fin de l'exercice, 136 agents de l'administration pénitentiaire civils étaient en poste Le nombre d'agents de l'administration pénitentiaire actifs et déployés a toutefois augmenté, puisque 116 membres du personnel civil étaient en poste pendant l'exercice 2018/19

	En outre, un premier groupe de 150 nouveaux agents pénitentiaires a terminé sa formation théorique en mars 2020 et a été déployé pour une formation sur le terrain dans 6 établissements pénitentiaires le 23 juin 2020. La deuxième phase du recrutement de 151 agents supplémentaires était en cours à la fin de l'exercice
	Le nombre d'agents pénitentiaires a été inférieur aux prévisions en raison de la reprogrammation de la procédure de recrutement du premier groupe d'agents et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Réduction du nombre moyen de faits graves survenant dans des établissements pénitentiaires et menaçant directement le fonctionnement de l'établissement et la sécurité publique, pour 100 détenus, tout au long de l'année (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 2,9 ; 2019/20 : 6,5)	Objectif atteint : le nombre moyen de faits graves survenant dans des établissements pénitentiaires (mutineries, évasions massives, émeutes, attaques contre des prisons) et menaçant directement le fonctionnement de la prison et la sécurité publique, pour 100 détenus, a été ramené à 1,3
Capacité d'accueil officielle des établissements pénitentiaires (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1 102 détenus)	Objectif atteint : la capacité totale en lits était de 1 087 à la fin de l'exercice

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Tenue de 1 session de renforcement de la capacité des pouvoirs publics de mettre en œuvre la stratégie de restauration et d'extension de l'autorité de l'État et de 6 ateliers de renforcement des capacités des préfets, de 150 sous-préfets et des maires de remédier aux lacunes techniques relevées par les inspecteurs centraux	Non	Aucune session de renforcement des capacités des pouvoirs publics n'a été organisée
		La session de formation n'a pas pu avoir lieu en raison de changements parmi le personnel s'occupant de la coordination de la stratégie aux niveaux national et local
		La session de formation n'a pas pu avoir lieu en raison de changements parmi le personnel concerné au niveau national, notamment au sein du comité national de coordination pour le rétablissement de l'autorité de l'État, mais aussi en raison de changements au niveau des préfectures et des sous-préfectures. En outre, certaines des activités relatives aux programmes prévues n'ont pas été menées en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
	57	Activités de renforcement des capacités ont été menées et ont concerné
	16	Préfectures
	63	localités différentes
	5 041	Membres des collectivités locales et fonctionnaires, dont 622 femmes
		Le nombre de produits a été plus élevé que prévu, car les ateliers ont été proposés à plus large échelle et les activités ont été multipliées afin d'appuyer les membres supplémentaires des

		collectivités locales nouvellement déployés et nommés ; en outre, les activités de protection et de réconciliation et les ateliers sur le rétablissement de l'autorité de l'État ont été combinés afin d'optimiser l'utilisation des ressources
Organisation de 18 assemblées générales locales, dont 6 au niveau des préfectures, 6 au niveau des sous-préfectures et 6 au niveau des municipalités, réunissant 450 préfets, sous-préfets, maires et fonctionnaires, ainsi que des membres locaux de la société civile, en vue de recenser les priorités des communautés et de se préparer à y répondre, et d'apporter des solutions aux problèmes pressants auxquels font face les administrations locales en matière de sécurité, de stabilisation, de réconciliation et de paix, s'agissant notamment des obligations relatives aux droits de la personne	14	Conseils et assemblées générales ont été organisés à l'échelle locale, dont 1 forum au niveau préfectoral, 5 assemblées locales au niveau sous-préfectoral et 8 assemblées locales au niveau municipal. Ces assemblées locales ont rassemblé 721 personnes, dont 186 femmes
		Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions suite au retard dans l'entrée en fonctions des nouvelles autorités nationales nommées en janvier 2020, en raison des restrictions liées à la pandémie de Covid-19 et à l'évolution des priorités des autorités nationales au niveau municipal
Appui à l'organisation de 4 réunions des groupes de travail sur la coordination du premier pilier du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, qui a trait à la paix, à la sécurité et à la réconciliation nationale	48	Réunions ont été tenues
		Le nombre de produits a été plus élevé que prévu, ce qui s'explique par le fait que les échanges avec le secrétariat du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix ont été plus importants qu'escompté et par les bons offices exercés par la Mission, ce qui a entraîné un nombre de réunions plus important qu'anticipé
Remise en état ou construction de 2 tribunaux et fourniture de matériel à 6 tribunaux, dont la Haute cour de justice	3	Tribunaux ont été remis en état
	3	Tribunaux ont été équipés en matériel
		Le nombre plus faible que prévu s'explique par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Renforcement de la sécurité dans 4 établissements pénitentiaires, dont 3 situés à l'extérieur de Bangui, et transport aérien de membres du personnel des tribunaux dans le cadre du soutien logistique fourni par la Mission au Ministère de la justice (70 vols)	1	Établissement pénitentiaire a bénéficié d'un renforcement de la sécurité
		Des projets de remise en état étaient en cours dans 3 autres établissements à la fin de l'exercice
		Le nombre plus faible que prévu s'explique par les retards découlant des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
	33	Vols ont été effectués
		Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions en raison des conditions de sécurité à Obo, Birao et Ndélé, qui ont retardé le déploiement du personnel judiciaire, ainsi qu'en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19

Tenue de réunions hebdomadaires consultatives et d'encadrement avec les institutions judiciaires afin d'améliorer la qualité des formations dispensées aux magistrats et aux greffiers et de renforcer ainsi les capacités nationales en matière d'enquêtes et de poursuites, et d'obtenir que le système judiciaire se saisisse des affaires portant sur des violences sexuelles liées aux conflits	52	Réunions ont été tenues
Tenue de 6 sessions de formation de trois jours, chacune à l'intention de 30 magistrats, consacrées aux techniques d'enquête, à la conservation des éléments de preuve, aux règles de bonne conduite et de déontologie, aux principes relatifs à un procès équitable et à la justice pour mineurs ; de 15 journées de formation à l'intention de 40 magistrats et du personnel judiciaire, sur des thèmes en lien avec la justice pénale, notamment la poursuite d'auteurs de crimes internationaux, la protection des témoins et des victimes et la poursuite d'agents de l'État ; de 6 journées de formation, notamment technique, à l'intention de 30 inspecteurs judiciaires, présidents de tribunaux et chefs des poursuites, sur la gestion des tribunaux et le principe du procès équitable	1	Session de formation de 3 jours à la conservation et à la gestion des éléments de preuve a été tenue
	22	Participants Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par l'indisponibilité de certains magistrats
	20	Journées de formation ont été consacrées : a) aux compétences en informatique à l'intention de 26 greffiers de tribunaux et membres du personnel du ministère public (10 jours) ; b) à la rédaction d'actes judiciaires à l'intention de 12 magistrats (3 jours) ; c) aux mesures temporaires d'urgence à l'intention de 13 magistrats (2 jours) ; d) aux principes relatifs à un procès équitable à l'intention de 19 participants (5 jours)
	Non	Aucun atelier de formation et aucun conseil technique n'a été proposé aux inspecteurs judiciaires, présidents de tribunaux et chefs des poursuites Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions en raison de plusieurs facteurs : la priorité a été accordée à la planification des activités de la deuxième session pénale de la Cour d'appel de Bangui ; d'autres ressources de formation ont été proposées par l'Union européenne ; des activités de formation ont été suspendues suite aux mesures prises dans le contexte de la pandémie de COVID-19
Tenue de réunions hebdomadaires avec le Ministère de la justice, les services d'inspection judiciaire et d'autres autorités nationales compétentes, en coopération avec le PNUD, afin de planifier et de coordonner le redéploiement des acteurs du secteur judiciaire et la restauration de l'état de droit dans les régions ainsi que la fourniture d'un soutien logistique et d'un appui technique aux 3 cours d'appel (Bangui, Bouar et Bambari)	52	Réunions hebdomadaires ont été tenues Les conditions de sécurité dans la région de Bambari ont continué d'empêcher le redéploiement de magistrats et la tenue d'audiences
	Oui	Un appui technique a été fourni aux cours d'appel de Bangui et de Bouar
	Oui	Un soutien logistique a été fourni pour le transport et l'hébergement de 6 victimes et témoins

Fourniture d'un encadrement quotidien et d'un appui technique au personnel pénitentiaire, grâce à la présence (24 heures sur 24) de membres de la Mission dans les prisons de Bangui, et dans le cadre d'activités mensuelles de sensibilisation menées dans 6 prisons situées en dehors de Bangui (notamment à Bimbo) et d'une formation en cours d'emploi destinée à 150 nouveaux agents de l'administration pénitentiaire civils stagiaires	Oui	Des membres de la Mission sont toujours présents 24 heures sur 24 à la prison centrale de Ngaragba et dans son annexe (camp de Roux)
	12	Activités mensuelles de sensibilisation ont été menées à la prison de Bimbo dans l'agglomération de Bangui, et dans 10 prisons en dehors de Bangui
		Le décret relatif au recrutement de nouveaux agents pénitentiaires civils ayant été approuvé tardivement, la formation sur le terrain des nouveaux agents stagiaires a commencé le 23 juin 2020
Tenue de 3 ateliers sur la mise en œuvre de la stratégie d'intégration sociale et de la politique sanitaire, et mise en œuvre de 5 projets de réinsertion sociale pour 150 détenus	1	Atelier visant à sensibiliser à la stratégie nationale de réinsertion sociale a été organisé
		Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions du fait du report de 2 autres ateliers en raison de l'indisponibilité des représentants des autorités nationales, et des mesures prises dans le contexte de la pandémie de COVID-19
	1	Projet de réinsertion sociale axé sur la fabrication de masques de protection contre la COVID-19 était en cours à la prison pour femmes de Bimbo à la fin de l'exercice considéré
		Le nombre de produits a été plus faible que prévu en raison de priorités divergentes et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Construction, à l'École nationale d'administration et de magistrature, de 2 salles de formation d'une capacité totale de 60 places à l'intention des agents de l'administration pénitentiaire civils et d'une aire d'exercice destinée à l'équipe de gestion des crises en milieu carcéral, et tenue de réunions de sensibilisation hebdomadaires visant à appuyer le recrutement et la formation de 300 nouveaux agents de l'administration pénitentiaire civils et la vérification de leurs antécédents	2	Salles de formation étaient en construction à la fin de l'exercice
	1	Aire d'exercice était en construction à la fin de l'exercice
		La construction des salles de formation et de l'aire d'exercice a été retardée en raison des mesures prises dans le contexte de la pandémie de COVID-19
	52	Réunions ont été tenues
		À la fin de l'exercice considéré, le recrutement de 151 agents pénitentiaires civils était en cours. La vérification des antécédents par les autorités nationales était terminée et les examens médicaux (la dernière étape de la procédure de recrutement) étaient en cours
Tenue de 1 session de formation de 3 jours sur l'autonomie des établissements pénitentiaires et la gestion des activités génératrices de revenus (produits fabriqués par les détenus), à l'intention	1	Session de formation a été tenue
	15	Membres du personnel civil
	1	Session de formation de 2 jours a été tenue

de 15 membres du personnel pénitentiaire civil ; de 1 session de formation de 2 jours en comptabilité (comptabilité d'entreprise et tenue des comptes), à l'intention de 10 directeurs et administrateurs pénitentiaires ; de 2 sessions de 4 jours de formation de formateurs en milieu carcéral à l'intention de 20 participants, à l'École nationale d'administration et de magistrature ; de 1 session d'une semaine de formation de formateurs en milieu carcéral, à l'intention de 8 agents de l'administration pénitentiaire civils, à l'École de sécurité pénitentiaire du Burkina Faso, en collaboration avec le Groupe des Amis des services pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix ; de 1 formation de 5 jours aux techniques d'intervention rapide, à l'intention de 150 agents de l'administration pénitentiaire civils	10	Directeurs et administrateurs d'établissements pénitentiaires
	Non	Aucune session de formation de formateurs n'a été organisée
		Les sessions prévues à l'École nationale d'administration et de magistrature ainsi que celle programmée à l'École de sécurité pénitentiaire du Burkina Faso n'ont pas été organisées, ayant déjà été tenues au cours de l'exercice précédent
	1	Session de formation a été tenue
	149	Agents pénitentiaires civils stagiaires
Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide de remise en état ou de construction destinés à améliorer l'infrastructure administrative de l'État et de remise en état de 10 commissariats de police ou gendarmerie, dont 2 commissariats de la police minière, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne	34	Projets de remise en état et d'équipement, dont 8 projets à effet rapide, 5 projets en collaboration avec le PNUD et 21 projets entrepris dans le cadre d'autres activités relatives aux programmes ont été menés, dans le but de fournir de l'eau courante et d'améliorer les infirmeries des commissariats de police et de gendarmerie locaux, au titre de mesures de prévention dans le contexte de la pandémie de COVID-19
		Les produits ont été plus élevés que prévu du fait de la priorité accordée par la Mission aux activités visant à soutenir le Gouvernement dans ses efforts de prévention de la propagation de la COVID-19 dans les rangs des forces de sécurité intérieure
Tenue de 50 ateliers de remise à niveau à l'intention de 1 500 membres des forces de sécurité intérieure (dont 300 femmes), auxquels seront fournis des avis et des orientations de nature technique sur les principales activités de police, en particulier celles qui sont menées par les unités de la police minière, et sur la préparation des élections prévues pendant l'exercice 2020/21	69	Sessions de remise à niveau et ateliers ont été tenus à l'intention de 1 969 membres des forces de sécurité intérieure, dont 368 femmes
Tenue de réunions mensuelles avec des responsables des forces de sécurité intérieure et de réunions de coordination avec les donateurs, le but étant d'appuyer l'exécution de la phase de court terme du plan de déploiement du personnel des forces de sécurité intérieure (35 unités dans 15 sites), notamment de 1 000 cadets récemment diplômés	48	Réunions ont été tenues avec la direction générale de la police et de la gendarmerie
	24	Réunions ont été tenues avec les donateurs, notamment l'Union européenne, le PNUD et d'autres
	6	Réunions ont été tenues avec le Ministre de l'intérieur, la cellule chargée de l'interopérabilité de la mission militaire de formation de l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux concernant le tableau

		de bord relatif aux forces de sécurité intérieure élaboré par la mission de formation militaire, en collaboration avec la MINUSCA, aux fins de la coordination de l'appui international
	1 000	Cadets ont été déployés dans 37 unités des forces de sécurité intérieure sur 15 sites
Activités de communication stratégique menées sur une base trimestrielle ou mensuelle avec le concours de professionnels de la presse écrite et audiovisuelle, afin de familiariser les Centrafricains avec leurs droits et les procédures juridiques, de promouvoir l'extension de l'autorité de l'État, l'état de droit et l'accès à la justice, et de sensibiliser l'opinion publique aux efforts déployés par la MINUSCA et les institutions nationales en vue d'améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires	Oui	Des activités de communication stratégique trimestrielles et mensuelles ont été menées Il s'agissait d'activités menées par l'intermédiaire des plateformes de médias sociaux et du site Web de la Mission, dans le cadre d'une lettre d'information et de rapports quotidiens de revue de presse, de tables rondes et d'autres émissions de radio sur Guira FM. Cela a permis de sensibiliser plus de 23 000 personnes à divers thèmes, notamment les droits des femmes, l'accès à la justice, les procédures judiciaires et le fonctionnement des institutions judiciaires

Composante 4 : appui

77. Durant l'exercice, la composante Appui de la Mission a fourni des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et efficients à des effectifs moyens réels de 13 229 membres du personnel en tenue et de 1 527 membres du personnel civil, pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants.

78. L'appui apporté a couvert tous les domaines : administration des ressources humaines, questions financières, budget et communication de l'information s'y rapportant, soins de santé, informatique et communications, transports, suivi et gestion de l'approvisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales, et services de sécurité destinés à l'ensemble du personnel de la Mission.

79. Au cours de l'exercice, la MINUSCA a amélioré son système d'informatique et de communications en remplaçant ou en remettant à neuf ses équipements vétustes afin d'améliorer la connectivité pour l'ensemble des utilisateurs. La Mission a ainsi installé à Bangui un système à large bande mobile de quatrième génération (technologie LTE) appartenant aux Nations Unies et a acheté du matériel pour l'installation de trois systèmes LTE dans trois quartiers généraux de région afin de fournir une connectivité mobile de données plus rapide et plus fiable aux utilisateurs de la MINUSCA. Ce système permet également à la Mission, grâce à son programme de gestion de la cybervulnérabilité, de renforcer la sécurité d'accès aux données pour diverses applications et outils afin de minimiser les atteintes à la sécurité.

80. Au cours de l'exercice, la Mission a installé, mis en service et exploité 54 stations modulaires d'épuration des eaux usées dans ses camps et ses installations, conformément à la Politique de l'environnement des Nations Unies et aux directives relatives à la gestion des eaux usées. Les routes, ponts et aérodromes sans revêtement dans toute la zone d'opérations ont été réparés et entretenus pour faciliter les opérations logistiques et respecter la stratégie environnementale de la Mission. Toujours en ce qui concerne sa stratégie environnementale, la MINUSCA a remplacé son système d'éclairage classique par des lampadaires à énergie solaire et a installé

un éclairage à diodes électroluminescentes (DEL) le long des périmètres de ses camps et installations.

Réalisation escomptée 4.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires primaires et secondaires) (2017/18 : ≥ 65 % ; 2018/19 : ≥ 58 % ; 2019/20 : ≥ 90 %)	60 % Le pourcentage inférieur aux prévisions s'explique principalement par les retards enregistrés dans le remplacement de 3 hélicoptères récupérés en cours d'exercice, ainsi que par la réduction des opérations de vol en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Pourcentage annuel moyen de postes vacants parmi les postes autorisés soumis à recrutement international (2017/18 : 18,9 % ; 2018/19 : 13,2 % ; 2019/20 : 10,9 %)	12,7 % Le pourcentage plus élevé que prévu s'explique par les difficultés persistantes s'agissant de susciter des candidatures en raison de la nature difficile de la Mission et de ses conditions dangereuses , ainsi que par les retards pris dans l'entrée en fonctions des recrues du fait de la restriction des déplacements liée à la pandémie de COVID-19
Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 29 % ; 2018/19 : ≥ 26 % ; 2019/20 : ≥ 30 %)	28,5 % Le pourcentage plus faible que prévu s'explique par les difficultés persistantes s'agissant de susciter des candidatures en raison de la nature difficile de la Mission et de ses conditions dangereuses ainsi que par les retards pris dans l'entrée en fonctions des recrues en raison de la restriction des déplacements liée à la pandémie de COVID-19
Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement de candidats figurant sur une liste de réserve pour les postes soumis à recrutement international (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 48 ; 2019/20 : ≤ 101 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)	48 jours
Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, pour tous les postes soumis à recrutement international (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 130 jours ; 2019/20 : ≤ 120 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)	120 jours
Score global sur le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2017/18 : 43 ; 2018/19 : 66 ; 2019/20 : 100 %)	70 Le score inférieur aux prévisions s'explique principalement par : a) le contexte constamment difficile résultant de conditions de sécurité imprévisibles, de l'hostilité du terrain et du manque d'infrastructures et de services locaux en République centrafricaine pour une gestion adéquate des déchets ; b) le retard dans la mise en œuvre de certains

	projets environnementaux, notamment le projet d'assainissement de la décharge de Kolongo et le projet d'énergie solaire, en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés dans les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : ≥ 81,2 % ; 2018/19 : 92 % ; 2019/20 : ≥85 %)	95 %
Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)	80 % Le pourcentage inférieur aux prévisions s'explique par le retard dans la promulgation d'une politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain spécifique à la Mission, dans l'attente d'une consultation plus approfondie avec les parties prenantes internes et externes
Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel de l'Administration, sur la base de 20 indicateurs clefs de performance (2017/18 : 1 213 ; 2018/19 : 1 744 ; 2019/20 : ≥ 1 800)	1 752 Le score plus faible que prévu s'explique par les difficultés rencontrées dans la vérification de l'inventaire physique en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2017/18 : 75 % ; 2018/19 : 82 % ; 2019/20 : 100 %)	95 %
Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : 97,5 % ; 2018/19 : ≥ 95 % ; 2019/20 : ≥ 95 %)	99,8 %

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Amélioration des services		
Recours à des technologies novatrices pour confectionner des pièces de rechange et des équipements de petite taille permettant de repérer et de localiser précisément les incendies et de réduire le nombre d'agents déployés lors d'opérations tactiques	Non	Le projet a été reporté en raison de l'impossibilité pour la Mission de se procurer des imprimantes 3D, du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
	2	Des systèmes de détection des coups de feu ont été installés à Bangui pour aider la salle de commandement et de contrôle de l'Équipe spéciale conjointe de Bangui
Renforcement des capacités de surveillance de jour et de nuit pour assurer une couverture maximale de la ville et protéger le personnel, grâce à l'installation de caméras de ville intelligentes	10	Caméras urbaines intelligentes
	2	Caméras à longue portée

supplémentaires à des endroits stratégiques de Bangui		
Instauration de l'interopérabilité des dispositifs de communication radiophonique dans les 3 états-majors de secteur pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel, en remplaçant le matériel informatique et de communication obsolète par du matériel plus récent	1	Système pleinement opérationnel permettant d'assurer l'interopérabilité entre les dispositifs de communication radio à Bangui et les composantes militaires et policières
	3	Systèmes entièrement configurés étaient prêts à être déployés dans les états-majors de secteur à la fin de l'exercice. La mise en service a été retardée en raison de la restriction des déplacements liée à la pandémie de COVID-19
Poursuite de l'exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration	Oui	La Mission a poursuivi l'exécution de la stratégie environnementale par les moyens suivants : a) la mise en œuvre d'énergies renouvelables ainsi que la synchronisation des groupes électrogènes pour réduire la consommation de carburant et les émissions ; b) l'installation de stations d'épuration des eaux usées à différents endroits pour minimiser les risques liés aux eaux usées ainsi que de compteurs d'eau pour surveiller la consommation d'eau ; c) la mise en œuvre du projet d'assainissement de la décharge de Kolongo, conjuguée à l'acquisition d'incinérateurs, en vue de la création d'une déchetterie qui permette l'élimination des déchets solides sur tous les sites
Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration et au programme de sécurité du travail sur le terrain et de gestion des risques	Oui	Un soutien a été apporté à la mise en œuvre du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement par le biais de : a) la création d'un groupe chargé des résultats et de l'informatique décisionnelle, dans le but de contrôler et de surveiller les processus de bout en bout dans le cadre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement au sein de la Mission ; b) l'adoption de directives générales en bonne et due forme pour la gestion des stocks et des entrepôts ainsi que pour la gestion des biens immobiliers et des emplacements fonctionnels, étape cruciale pour la gestion efficace des équipements et des biens utilisés ; c) l'établissement de facteurs clefs de gestion des risques pour la mise en place de dispositifs de contrôle interne

		Un soutien a été apporté au programme de sécurité du travail sur le terrain et de gestion des risques par le biais : a) de séances de formation et de campagnes de sensibilisation du personnel de la Mission, y compris des séances d'initiation à la sécurité et à la santé au travail pour le personnel nouvellement déployé ; b) d'évaluations et d'inspections menées dans divers bureaux locaux et sites de Bangui ; c) de l'élaboration d'une matrice destinée à faciliter le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de ces évaluations et inspections ; d) de l'élaboration d'une liste de contrôle de sécurité spécifique à la Mission pour contrôler les infrastructures hygiéniques et sanitaires en tant que mesure de prévention relative à la pandémie de COVID-19
Audit, contrôle des risques et conformité		
Suite donnée aux recommandations d'audit en suspens, acceptées par la direction	11	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes mises en œuvre par la Mission, en attente de la confirmation du Comité
	13	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes en cours d'application
	1	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes rendue caduque par les événements
	5	Recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) mises en œuvre
	11	Recommandations du BSCI en cours de mise en œuvre
	1	Recommandation du BSCI rendue caduque par les événements
Services de transport aérien		
Exploitation et entretien de 14 appareils (4 avions et 10 hélicoptères)	4	Avions
	10	Hélicoptères
Fourniture de 10 520 heures de vol prévues (4 880 par des prestataires commerciaux et 5 640 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherche et sauvetage, et évacuations sanitaires primaires et secondaires)	6 117	Heures de vol totales
	3 581	Heures de vol assurées par des prestataires commerciaux
	2 536	Heures de vol assurées par des prestataires militaires

		Le résultat inférieur aux prévisions s'explique principalement par les retards enregistrés dans le remplacement de 3 hélicoptères récupérés en cours d'exercice, ainsi que par la réduction des opérations de vol en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 14 appareils et 50 aérodromes et zones d'atterrissage	14	Aéronefs
	50	Aérodromes et sites d'atterrissage
Budget, finances et communication de l'information		
Prestation de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 925,5 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués	910,1	Millions de dollars (budget approuvé)
Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU	Oui	
Services relatifs au personnel civil		
Prestation, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 566 civils (721 agents recrutés sur le plan international, 616 recrutés sur le plan national et 229 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui direct en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance	1 428	Membres du personnel civil (effectif moyen)
	628	Fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont y compris des emplois de temporaire (effectif moyen)
	576	Fonctionnaires recrutés sur le plan national, y compris pour des emplois de temporaire (effectif moyen)
	224	Volontaires des Nations Unies (effectif moyen)
Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 4 655 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 141 membres du personnel civil)	1 803	Participants aux activités de formation dans la zone de la Mission
		Le nombre de personnes formées est inférieur aux prévisions en raison de l'interruption des activités organisées dans la zone de la Mission à cause des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
	151	Participants aux activités de formation à l'extérieur de la zone de la Mission
		Le nombre de personnes formées est supérieur aux prévisions, ce qui s'explique par le fait qu'un plus grand nombre de membres du personnel ont participé au programme de certification, jugé prioritaire par la direction de la Mission pour l'exercice
Appui au traitement de 1 560 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission et de 1 541 à	1 529	Demandes de voyage dans la zone de la Mission

l'extérieur de celle-ci à des fins autres que la formation, ainsi que de 141 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil		Le nombre plus élevé que prévu s'explique par le nombre plus élevé de voyages effectués pour fournir un soutien logistique et technique aux opérations électorales
	261	Demandes de voyage à l'extérieur de la zone de la Mission
		Le nombre plus faible que prévu s'explique par la restriction des déplacements liée à la pandémie de COVID-19
	266	Demandes de voyage à des fins de formation
		Le nombre est supérieur à ce qui était prévu en raison de l'augmentation des besoins en matière de cours spécialisés sur l'intégration des questions de genre, de cours de certification des agents de sécurité et d'autres formations spécialisées visant à renforcer les capacités des membres du personnel du Centre d'opérations conjoint et de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission
Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures		
Services d'entretien et de réparation portant sur 114 installations de la Mission réparties entre 39 sites	114	Installations
	39	Sites
Exécution de 15 projets de construction, de rénovation et d'aménagement portant sur 45 installations à Bangui et 69 installations dans les régions : travaux de construction et d'entretien majeurs et mineurs de logements en dur et de renforcement structurel dans 32 sites ; construction de 4 hélidromes et de 1 aérodrome ; installation de 2 systèmes de ponts Bailey et remise en état de 15 ponts en bois de portées courte et moyenne ; réparation et entretien de 450 kilomètres de routes	12	Projets de construction, de rénovation et d'aménagement portant sur 45 installations à Bangui et 69 installations dans les régions : travaux de construction et d'entretien majeurs et mineurs de logements en dur et de renforcement structurel dans 32 sites
		Le nombre de produits plus faible que prévu s'explique par l'annulation des projets de construction portant sur : a) un entrepôt intégré centralisé, en raison des estimations de coûts plus élevées que prévu ; b) un mur d'enceinte en briques/blocs sur le site de M'Poko, compte tenu de la décision du gouvernement de la République centrafricaine d'utiliser ses propres moyens pour construire ce mur ; c) un puits d'observation pour surveiller l'extraction des eaux souterraines, les propositions reçues dans le cadre de la procédure de passation de marché n'ayant pas été conformes aux spécifications énoncées dans l'appel d'offres
	2	Hélidromes
	1	Pont Bailey
	15	Ponts en bois de portées courte et moyenne
	450	Kilomètres de routes entretenus

Exploitation et entretien de 289 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 sites de panneaux solaires, en plus des contrats conclus avec des fournisseurs locaux d'électricité	294	Groupes électrogènes appartenant à l'ONU
	3	Sites de panneaux solaires
Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (53 puits/puits artésiens, 24 stations de traitement et de purification des eaux et 57 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU) et forage et installation de 7 puits artésiens, de 10 stations d'épuration des eaux usées et de 4 usines de traitement des eaux	53	Puits
	24	Stations de traitement et de purification des eaux
	57	Stations d'épuration des eaux usées installées
	6	Puits forés
	8	Stations d'épuration des eaux usées installées
	1	Station de traitement et de purification des eaux
		Le nombre plus faible que prévu s'explique par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 110 sites	110	Sites
Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte contre les nuisibles dans 28 sites, et de services de restauration dans 6 sites	28	Sites
	6	Sites
Exploitation et entretien de 2 unités d'un système de drones aériens et de 3 dispositifs de surveillance, au titre d'une lettre d'attribution signée avec un pays fournisseur de contingents, pour la conduite d'opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission	2	Unités d'un système de drones aériens
	3	Dispositifs de surveillance
Gestion du carburant		
Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 27,5 millions de litres de carburant (7,7 millions pour les opérations aériennes, 5,6 millions pour les transports terrestres et 14,2 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 14 sites	28,2	Millions de litres de carburant au total
	5,5	Millions de litres pour les opérations aériennes
	8,0	Millions de litres pour les transports terrestres
	14,7	Millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations
Technologies géospatiales, informatique et télécommunications		
Fourniture de 3 380 radios portatives à ultra-haute fréquence (UHF) et à très haute fréquence (VHF) et de bande aéronautique VHF, de 1 320 radios mobiles UHF/VHF et à haute fréquence (HF) et de 230 radios fixes UHF/VHF/HF et de bande aéronautique VHF, et fourniture de services d'appui connexes	3 705	Radios portatives
	1 438	Radios mobiles pour véhicules
	303	Radios fixes de bande aéronautique
		Le nombre plus élevé que prévu s'explique principalement par les radios fixes supplémentaires requises pour soutenir les opérations électorales

Exploitation et maintenance de 13 stations de radio FM et de 8 studios de production	14	Stations de radio FM (à Bangui, Bria, Bouar, Kaga Bandoro, Bambari, Birao, Ndélé, Bossangoa, Paoua, Bangassou, Berbérati, Obo, Sibut et Bocaranga)
	10	Studios de production opérationnels (5 à Bangui, 1 à Bria, 1 à Bouar, 1 à Kaga Bandoro, 1 à Bambari et à 1 Bangassou)
Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, notamment de 37 microterminaux, 22 systèmes Voix sur IP, 50 liaisons hertziennes point à point et de 158 dispositifs hertziens point-multipoint	37	Microterminaux
	22	Systèmes Voix sur IP
	50	Liaisons hertziennes point à point
	220	Liaisons hertziennes point-multipoint
		Le résultat supérieur aux prévisions s'explique par l'expansion des capteurs intelligents à Bangui et l'amélioration de la couverture UHF dans les bureaux régionaux
Fourniture de 2 606 ordinateurs et de 316 imprimantes pour un effectif moyen de 2 738 utilisateurs civils ou en tenue, ainsi que de 873 appareils et 234 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs	2 864	Ordinateurs
	316	Imprimantes multifonctions
	2 738	Utilisateurs civils ou en tenue
	873	Ordinateurs
	194	Imprimantes
	Oui	Autres services communs
		Le résultat supérieur aux prévisions en ce qui concerne les ordinateurs s'explique par l'acquisition d'appareils afin de soutenir le mandat électoral de la Mission et d'autres services communs destinés à aider les utilisateurs qui ont travaillé à domicile dans le cadre des modalités de travail exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19
		Les résultats inférieurs aux prévisions s'expliquent par le non-remplacement des imprimantes individuelles, conformément à l'initiative ONU – Du bleu au vert de l'Administration
Services d'appui et de maintenance pour 200 réseaux locaux (LAN) et étendus (WAN) dans 75 sites	200	Réseaux locaux et réseaux étendus
	75	Sites
Production de 6 000 cartes et mise à jour de 301 cartes topographiques et thématiques à différentes échelles	4 000	Cartes (support papier)
	326	Cartes topographiques et thématiques à différentes échelles
		Le nombre inférieur aux prévisions pour ce qui est des cartes produites sur papier s'explique par la promotion de l'utilisation des cartes électroniques sur Unite Aware et par la mise à disposition d'un catalogue en ligne de

		cartes électroniques pour les parties prenantes de la MINUSCA et d'autres clients, dans le cadre de l'initiative Du bleu au vert
Appui à l'exploitation et entretien de 71 quadrirotors servant à faire des relevés aériens à haute résolution de 20 camps et des relevés de 500 kilomètres carrés de terrain habité pour faciliter la planification opérationnelle et les opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission	51	Quadrirotors Le nombre de quadrirotors est moins élevé que prévu en raison d'un report des acquisitions dans l'attente de la mise en vente de nouveaux quadrirotors plus modernes et perfectionnés sur le plan technologique
	20	Camps
	500	km^2
Services médicaux		
Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU [2 unités médicales de niveau I, respectivement situés à Bangui et à Bouar (République centrafricaine), et 7 postes de soins d'urgence et de premiers secours à Bambari, Bangassou, Berbérati, Bossangoa, Ndélé, Obo et Paoua (République centrafricaine)] et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents [33 unités médicales de niveau I, 1 unité médicale I+ à Bouar et 3 unités médicales de niveau II à Bangui, Bria et Kaga Bandoro (République centrafricaine)]	1	Unité médicale de niveau I appartenant à l'ONU à Bangui
	7	Postes de soins d'urgence et de premiers secours appartenant à l'ONU, à Bambari, Bangassou, Bossangoa, Berbérati, Ndélé, Obo et Paoua
	1	Unité médicale hybride de niveau II de Bangui est devenue une unité médicale de niveau II appartenant aux contingents
	33	Unités médicales de niveau I appartenant aux contingents
	1	Unité médicale de niveau I+ appartenant aux contingents, à Bouar
	3	Unités médicales de niveau II appartenant aux contingents à Bangui, Bria et Kaga Bandoro
Gestion du dispositif d'évacuation sanitaire vers 4 installations médicales appartenant aux contingents (1 unité médicale de niveau I+ et 3 unités médicales de niveau II) dans la zone de la Mission (à Bangui, Bouar, Bria et Kaga Bandoro) et 5 unités médicales (4 de niveau III et 1 de niveau IV) dans 2 sites à l'extérieur de la zone de la Mission	4	Installations médicales appartenant aux contingents (1 unité de niveau I+ et 3 de niveau II)
	5	Formations de soutien sanitaire (4 de niveau III et 1 de niveau IV)
	2	Sites à l'extérieur de la zone d'opérations de la Mission
Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement		
Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 150,9 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués	143,7	Millions de dollars
Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 12 347 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission	5 815	Tonnes de marchandises La quantité inférieure aux prévisions s'explique par la réduction du volume de marchandises transportées dans la zone

		d'opérations de la Mission en raison : de la phase de stabilisation ; de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement liée à la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des retards importants dans le transport de matériel et de fournitures à la Mission en vue d'une distribution ultérieure ; du fait que le matériel appartenant aux contingents a été transporté de porte à porte
Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 314,0 millions de dollars, et communication de l'information y relative	311,9	Millions de dollars
Services relatifs au personnel en tenue		
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 13 730 membres du personnel militaire et policier (169 observateurs militaires, 311 officiers d'état-major, 11 170 membres des contingents, 400 policiers des Nations Unies et 1 680 membres d'unités de police constituées) et de 108 membres du personnel fourni par des gouvernements	13 299	Membres du personnel militaire et policier
	153	Observateurs militaires (effectif moyen)
	11 106	Membres des contingents, dont 309 officiers d'état-major (effectif moyen)
	367	Membres de la police des Nations Unies (effectif moyen)
	1 673	Membres d'unités de police constituées (effectif moyen)
	99	Membres du personnel fourni par des gouvernements (effectif moyen)
Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 40 unités militaires réparties dans 80 sites	40	Unités militaires et unités de police constituées
	80	Sites
Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 12 850 membres des contingents et des unités de police constituées	12 471	Effectif moyen
Appui au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 13 730 membres du personnel militaire et policier et 108 membres du personnel fourni par les gouvernements	13 299	Membres du personnel militaire et policier (effectif moyen)
	99	Membres du personnel fourni par des gouvernements (effectif moyen)
Appui au traitement de 25 demandes de voyages à l'extérieur de la zone de la Mission à des fins autres que la formation et de 6 demandes de voyage à des fins de formation	78	Demandes de voyage dans la zone de la Mission
	157	Demandes de voyage à l'extérieur de la zone de la Mission

		Ce chiffre est supérieur aux prévisions car la Mission a eu besoin d'un nombre plus élevé que prévu d'escortes médicales au cours de l'exercice
	34	Demandes de voyage à des fins de formation
		Le nombre plus élevé que prévu s'explique par le nombre plus élevé d'agents en tenue qui ont participé aux formations à l'évaluation en vue de l'affectation à une mission et à l'évaluation de la capacité opérationnelle à l'intention des instructeurs, en fonction des besoins opérationnels
Gestion des véhicules et services de transport terrestre		
Exploitation et entretien de 1 166 véhicules appartenant à l'ONU (671 véhicules légers, 135 véhicules à usage spécial, 7 ambulances, 99 véhicules blindés et 254 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés), de 3 000 véhicules appartenant aux contingents, de 14 ateliers de réparation et de 20 pièces de matériel d'appui aux aérodromes, et fourniture de services de transport et de navette	1 227	Véhicules appartenant à l'ONU
		Le nombre plus élevé que prévu s'explique principalement par l'acquisition de véhicules afin de soutenir les opérations électorales et de répondre à d'autres besoins opérationnels
	720	Véhicules légers
	167	Véhicules à usage spécial
	7	Ambulances
	99	Véhicules blindés
	234	Autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés
	14	Ateliers
	3 124	Véhicules appartenant aux contingents
		Le nombre plus élevé que prévu s'explique par les changements dans la composition du parc pour les contingents déployés au cours de l'exercice
Sécurité		
Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite et de services de sécurité pour l'ensemble du personnel et les installations de la Mission	Oui	
Organisation, à l'intention des agents de sécurité, de 4 séances de formation par mois sur le combat à mains nues, les armes à feu, les procédures et techniques de protection rapprochée, les techniques d'enquête et des sujets connexes afin d'assurer la prestation de services de sécurité professionnels	53	Séances de formation sur les armes à feu et la sûreté
	1	Séance de formation à un emploi moins létal de la force
	6	Cours pour les agents de protection rapprochée

	1	Cours sur l'assistance locale en matière de sécurité
	1	Séance de formation à d'autres procédures de sûreté
Organisation d'un stage de formation annuel à la sécurité pour tous les coordonnateurs régionaux et coordonnateurs de secteur (sécurité) et d'au moins 2 exercices de simulation d'évacuation et de réinstallation à l'échelle de la Mission	1	Séance de formation pour les agents régionaux
	Aucun	Exercice de simulation d'évacuation et de réinstallation, en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Organisation de 6 séances de formation par mois sur la sécurité et la sûreté en mission pour le personnel de la Mission afin de réduire les incidences des menaces à la sécurité	13	Séances de formation sur la sécurité et la sûreté en mission, auxquelles ont participé 364 membres du personnel de la MINUSCA et d'entités des Nations Unies Le nombre de personnes formées est inférieur aux prévisions en raison de l'annulation des activités de formation à cause des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Déontologie et discipline		
Application d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel, comprenant formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives	Oui	Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie en 3 volets portant sur la prévention, la répression et les mesures correctives, l'accent étant mis sur des mesures de prévention énergiques, notamment la mise en place d'un cadre global de gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, l'amélioration de la coordination de l'aide aux victimes présumées d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le développement des mécanismes de signalement au niveau communautaire dans tout le pays, le perfectionnement de certains membres de ces mécanismes, la formation du personnel des Nations Unies et l'organisation d'activités de vulgarisation auprès de la population hôte
	6 003	Membres du personnel (militaires, policiers et agents civils) ont été formés aux normes de conduite des Nations Unies, plus particulièrement à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles
	8 750	Membres du personnel militaire ont assisté à des séances d'information sur la politique de tolérance zéro des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la protection contre les atteintes et le code de conduite de la Mission
	75	Évaluations des risques ont été menées dans les camps des militaires et de la police, facilitant ainsi l'identification des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles et d'autres comportements répréhensibles et la

	mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques
27	Mécanismes de plainte communautaires ont été créés, dont 662 membres ont été formés et outillés pour signaler l'exploitation sexuelle et soutenir les victimes à toutes les étapes du processus
65	Séances d'information ont été organisées sur les Normes de conduite des Nations Unies et la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les mécanismes de signalement disponibles, dont 14 groupes de discussion avec des femmes et des notables locaux et 35 groupes de discussion avec des étudiants
7	Campagnes de sensibilisation de masse, par le biais de messages radiophoniques diffusés dans tout le pays, en sango et en français, par la radio Guira FM de la Mission et par 19 stations de radio communautaires pour bien faire comprendre la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et le soutien apporté aux victimes par les Nations Unies
100	% de victimes d'exploitation et d'abus sexuels ont été orientées vers une assistance, sur demande

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020)

			Écart	
	Montant alloué	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	7 584,3	7 578,5	5,8	0,1
Contingents	398 019,8	385 973,5	12 046,3	3,0
Police des Nations Unies	19 142,0	17 877,0	1 265,0	6,6
Unités de police constituées	56 244,4	55 848,0	396,4	0,7
Total partiel	**480 990,5**	**467 277,0**	**13 713,5**	**2,9**
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	149 253,1	149 611,8	(358,7)	(0,2)
Personnel recruté sur le plan national	18 644,2	22 510,4	(3 866,2)	(20,7)
Volontaires des Nations Unies	14 489,5	13 695,9	793,6	5,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 397,7	8 411,1	(1 013,4)	(13,7)
Personnel fourni par des gouvernements	5 447,2	4 780,6	666,6	12,2
Total partiel	**195 231,7**	**199 009,8**	**(3 778,1)**	**(1,9)**
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	1 071,7	959,9	111,8	10,4
Voyages officiels	3 778,0	3 197,9	580,1	15,4
Installations et infrastructures	74 927,4	71 266,6	3 660,8	4,9
Transports terrestres	14 203,2	20 196,4	(5 993,2)	(42,2)
Opérations aériennes	58 084,2	42 121,0	15 963,2	27,5
Opérations maritimes ou fluviales	250,0	1 816,9	(1 566,9)	(626,8)
Communications et informatique	38 851,1	39 543,9	(692,8)	(1,8)
Santé	1 580,4	6 227,7	(4 647,3)	(294,1)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	38 089,3	41 048,9	(2 959,6)	(7,8)
Projets à effet rapide	3 000,0	3 024,3	(24,3)	(0,8)
Total partiel	**233 835,3**	**229 403,5**	**4 431,8**	**1,9**
Montant brut	**910 057,5**	**895 690,3**	**14 367,2**	**1,6**
Recettes provenant des contributions du personnel	13 601,5	14 613,1	(1 011,6)	(7,4)
Montant net	**896 456,0**	**881 077,2**	**15 378,8**	**1,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**910 057,5**	**895 690,3**	**14 367,2**	**1,6**

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Répartition initiale du montant approuvé*	*Montants réaffectés*	*Répartition révisée*
I. Militaires et personnel de police	480 991	–	480 991
II. Personnel civil	195 232	3 855	199 087
III. Dépenses opérationnelles	233 835	(3 855)	229 980
Total	**910 058**	**–**	**910 058**
Pourcentage de réaffectations			**0,4**

81. Au cours de l'exercice considéré, des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil) depuis la catégorie III (Dépenses opérationnelles), du fait de dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national plus élevées, lesquelles résultent d'une augmentation des effectifs liée aux efforts de recrutement déployés en continu par la Mission pour pourvoir les postes vacants de longue date, ainsi que d'une hausse des coûts salariaux et des primes de danger.

82. La réaffectation des fonds de la catégorie III a été possible grâce à des dépenses moins élevées que prévu au titre de la location et du fonctionnement de la flotte aérienne, qui a été réduite et opérationnelle en partie seulement en raison du rapatriement anticipé d'hélicoptères à la suite de l'annulation imprévue de la lettre d'attribution correspondante en septembre 2019.

C. Évolution des dépenses mensuelles

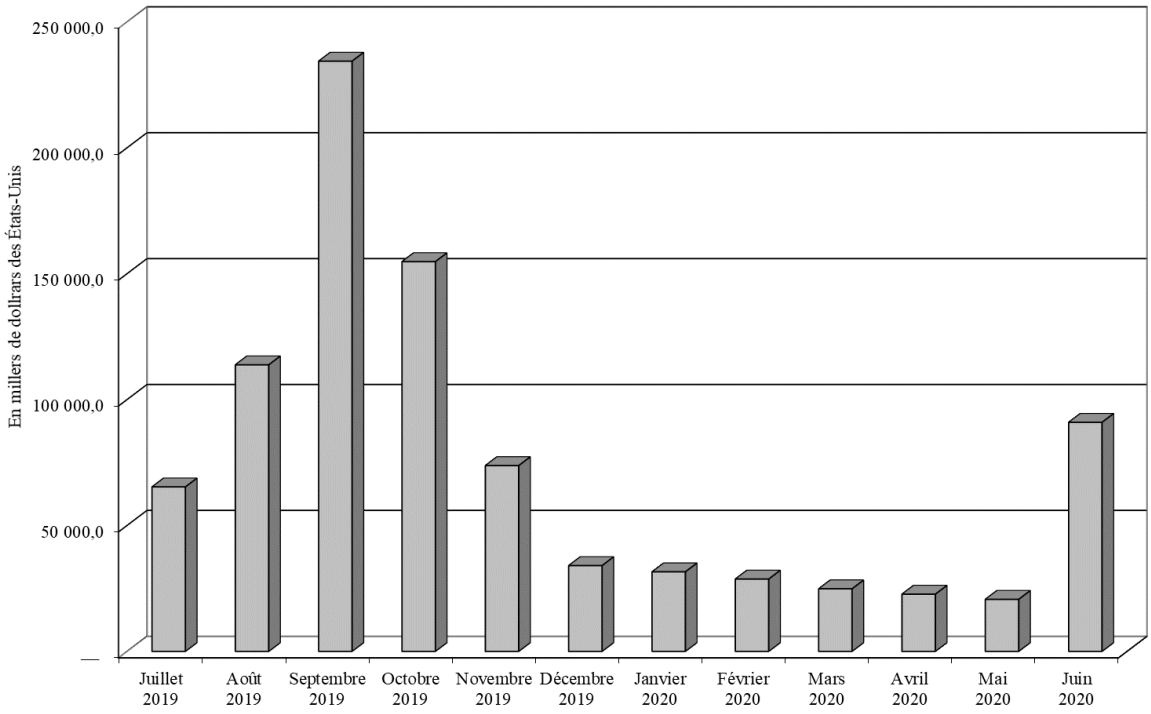

83. L'augmentation des dépenses en août 2019 résulte de la comptabilisation des engagements au titre des rations et de la location et de l'utilisation d'un avion pour la

période ; en septembre et octobre 2019, elle tient essentiellement à la comptabilisation des engagements au titre de la location et de l'utilisation d'hélicoptères, aux remboursements des coûts standard aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et aux dépenses afférentes au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome pour l'exercice 2019/20.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*
Produit des placements	6 472,2
Produits divers ou accessoires	1 222,4
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	20 261,1
Total	**27 955,7**

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses*
Matériel majeur	
Contingents	72 852,1
Unités de police constituées	10 969,9
Total partiel	**83 822,0**
Soutien logistique autonome	
Contingents	47 408,3
Unités de police constituées	7 142,7
Total partiel	**54 551,0**
Total	**138 373,0**

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,1	1er octobre 2016	mai 2016
Usage opérationnel intensif	3,8	1er octobre 2016	mai 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,0	1er juillet 2017	juin 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Facteur différentiel de transport	0-5,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur*
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission[a]	62 897,6
Total	**62 897,6**

[a] Représente les bâtiments, les terrains et les services fournis par le Gouvernement centrafricain.

IV. Analyse des écarts[1]

	Écart	
Contingents	12 046,3	3,0 %

84. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait : a) que le coût réel des rations a été plus faible en raison i) du coût plafond par personne des rations, moins élevé en moyenne que celui qui avait été prévu au budget, les contingents ayant prévu dans leurs contrats de fourniture un moindre choix de repas ; ii) du coût réel des transports, inférieur aux prévisions en raison de changements intervenus dans les sites de déploiement et d'une moindre quantité de rations fournie aux contingents ; b) que les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moins nombreuses que prévu en raison i) du déploiement différé du matériel majeur, dont les véhicules blindés de transport de troupes et autres véhicules, étant donné les problèmes d'achat rencontrés par le pays fournisseur de contingents et ii) du coût réel des tentes moins élevé que prévu, la fourniture par l'ONU de logements conformes aux normes pour l'hébergement des membres des contingents ayant progressé.

85. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses a) au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, du fait d'un taux de vacance effectif inférieur à celui prévu au budget (3,3 % contre 5 %) ; b) résultant du coût réel des transports plus élevé que prévu, qui s'explique par i) la livraison du matériel appartenant aux contingents, un groupe des transports aériens supplémentaire et une force d'intervention rapide ayant été déployés de manière imprévue vers la fin de l'exercice ; et ii) le rapatriement de trois hélicoptères faisant suite à l'annulation imprévue de la lettre d'attribution correspondante en septembre 2019, dépenses pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu dans le budget approuvé.

	Écart	
Police des Nations Unies	1 265,0	6,6 %

86. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le taux moyen effectif de vacance de postes (8,3 %) a été plus élevé que celui prévu au budget (5,0 %), en raison de retards dans les déploiements dus à la pandémie de COVID-19 et du report de paiement de l'indemnité de subsistance (militaires) dû à la vérification des conditions à remplir pour le personnel déployé vers la fin de la période financière.

[1] Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Écart	
Unités de police constituées	396,4	0,7 %

87. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait : a) que le coût réel des rations a été plus faible en raison du coût plafond par personne moins élevé en moyenne que celui prévu au budget, les unités de police constituées ayant prévu dans leurs contrats de fourniture un choix moindre de repas ; b) que les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moins nombreuses que prévu en raison de taux effectifs d'indisponibilité plus élevés que ceux appliqués dans le budget approuvé et du coût réel des tentes moins élevé que prévu, la fourniture par l'ONU de logements conformes aux normes pour l'hébergement des membres des contingents ayant progressé. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un coût plus élevé du fret pour le matériel appartenant aux contingents, qui résulte du rapatriement imprévu de matériel par deux pays fournisseurs de personnel de police, dû à des changements intervenus dans les opérations.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan international	(358,7)	(0,2 %)

88. Le dépassement des crédits s'explique principalement par un taux moyen effectif de vacance de postes inférieur aux prévisions (12,7 %, contre 13,0 %).

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	(3 866,2)	(20,7 %)

89. Le dépassement de crédits s'explique principalement par a) des coûts salariaux plus élevés en raison d'un taux moyen effectif de vacance de postes pour les services généraux inférieur à celui prévu au budget (5,4 % contre 15,4 %), ce qui est lié aux efforts de recrutement déployés en continu par la Mission pour pourvoir les postes vacants de longue date, ainsi qu'au niveau supérieur de la classe et de l'échelon moyens du barème des traitements relatif aux agent(e)s des services généraux par rapport à ceux appliqués dans le budget approuvé ; b) par le coût plus élevé des primes de danger, le montant moyen versé mensuellement aux agent(e)s des services généraux ayant été supérieur à celui prévu au budget (524 dollars contre 282 dollars). Ce dépassement de crédits est partiellement compensé par la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change effectif moyen étant passé à 591,2 francs CFA pour 1 dollar, contre un taux de 574,3 francs CFA pour 1 dollar dans le budget approuvé.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	793,6	5,5%

90. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses réelles au titre du congé de détente moins élevées, qui résultent des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, et par le montant plus faible que celui prévu au budget de l'indemnité mensuelle de subsistance versée aux Volontaires recrutés sur les plans national et international sur la base des taux en vigueur. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un taux moyen effectif de vacance de postes inférieur pour les Volontaires recrutés sur le plan international (1,6 %) et une occupation à 100 % des postes de Volontaires recrutés sur le plan national (9,6 % et 2,0 % inscrits au budget pour les Volontaires recrutés sur les plans international et national respectivement), ce qui tient au recrutement de personnel de cette catégorie à l'appui

des nouvelles tâches relatives aux opérations électorales, qui ont été assignées à la Mission.

	Écart	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 013,4)	(13,7 %)

91. Le dépassement de crédits s'explique principalement par un taux moyen effectif de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international (6,3 %) inférieur à celui prévu au budget (19,0 %), qui tient au recrutement de personnel temporaire à l'appui des nouvelles tâches relatives aux opérations électorales, qui ont été assignées à la Mission, recrutement pour lequel aucun crédit n'a été prévu dans le budget approuvé, étant donné le moment où la modification du mandat de la Mission est intervenue.

	Écart	
Personnel fourni par des gouvernements	666,6	12,2 %

92. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par un taux moyen effectif de vacance de postes plus élevé que celui prévu au budget (8,3 % contre 1,0 %), qui tient à des retards administratifs dans la délivrance des autorisations requises par les gouvernements concernés et à des dépenses de voyages au titre du déploiement et de la relève moins élevées que prévu en raison d'un nombre inférieur de déplacements, ainsi qu'à la baisse du prix réel moyen du billet d'avion par rapport au tarif prévu au budget, le personnel recruté étant originaire de pays voisins de la République centrafricaine.

	Écart	
Consultants et services de consultants	111,8	10,4%

93. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le report de la participation des services de consultants à l'élaboration d'un dispositif de suivi et d'évaluation d'une part, et d'un stage de formation portant sur la déontologie et la discipline d'autre part, en raison des restrictions aux déplacements liées à la pandémie de COVID-19.

	Écart	
Voyages officiels	580,1	15,4 %

94. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par un nombre réduit de déplacements au titre des voyages officiels, en raison de l'annulation de diverses réunions ou consultations politiques au Siège de l'Organisation des Nations Unies résultant des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, mises en place localement et dans le monde entier.

	Écart	
Installations et infrastructures	3 660,8	4,9 %

95. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) l'annulation des projets de construction concernant i) un entrepôt intégré centralisé, en raison d'une estimation des coûts effectuée sur la base d'offres reçues de constructeurs potentiels qui s'est révélée plus élevée que les prévisions inscrites au budget, et de la nécessité de modifier les priorités en privilégiant les activités d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix et aux opérations électorales ; ii) un mur d'enceinte visant

à protéger le camp de M'Poko et le camp Fidèle, compte tenu de la décision du Gouvernement centrafricain de construire ce mur avec ses ressources propres ; b) des dépenses moins élevées que prévu au titre des services de sécurité, en raison de l'arrêt du système d'aérostat captif et de deux caméras de surveillance statique à longue portée (MEOS) en septembre 2019, fournis au titre d'une lettre d'attribution à des fins de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ou d'alerte précoce pour la protection des civils et du personnel de la Mission.

96. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédit lié principalement à : a) l'achat de bâtiments préfabriqués destinés à la construction i) de structures d'isolement à Bangui pouvant accueillir 750 agent(e)s en tenue, ainsi que d'équipements destinés au même usage dans trois quartiers généraux de région, des bureaux locaux et des états-majors de bataillon et toutes les bases d'opérations permanentes régionales, à des fins de quarantaine lors des relèves et des arrivées du personnel civil, conformément aux mesures établies pour répondre à la pandémie de COVID-19 ; ii) de logements destinés au groupe des transports aériens à Bouar, en raison de changements intervenus dans les opérations, et de bureaux électoraux, dépenses pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu dans le budget approuvé ; b) l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique, ainsi que de stations de traitement des eaux supplémentaires, de systèmes septiques modulaires autonomes et de réservoirs souples à eau destinés à équiper les locaux d'isolement et de quarantaine susmentionnés, dépenses pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu dans le budget approuvé.

	Écart	
Transports terrestres	(5 993,2)	(42,2 %)

97. Le dépassement de crédits s'explique par : a) l'achat de véhicules pour lesquels aucun crédit n'a été prévu dans le budget approuvé, à savoir i) des camions équipés de systèmes de chargement palettisés en remplacement d'un matériel ancien qui ne pouvait plus être entretenu de manière économique ; ii) des véhicules blindés, dont deux ambulances, en raison de la détérioration des conditions de sécurité sur le terrain ; iii) des autopompes aéroportuaires destinés à améliorer la sécurité aérienne dans les régions, à la suite d'un accident survenu durant l'exercice ; iv) des camions de vidange en remplacement du parc vieillissant, dans le souci d'éviter toute pollution de l'environnement ; v) des camions-citernes destinés à la distribution de l'eau, en considération de l'accroissement de la demande lié à la pandémie de COVID-19 ; b) le fait que la consommation réelle de carburant a été plus élevée que prévu au budget (8,0 millions de litres de carburant à un prix moyen effectif de 1,52 dollar par litre contre 5,6 millions de litres au prix moyen de 1,68 dollar par litre), en raison de l'intensification des mouvements des contingents pour faire face aux conditions de sécurité prévalant sur le terrain.

	Écart	
Opérations aériennes	15 963,2	27,5 %

98. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées au titre de la location et des opérations aériennes et, en conséquence, par une consommation réelle de carburant aviation plus faible que celle prévue au budget (5,5 millions de litres à un prix moyen effectif de 1,10 dollar par litre contre 7,5 millions de litres à 1,26 dollar par litre), en raison des restrictions aux déplacements liées à la pandémie de COVID-19, de l'immobilisation durant tout l'exercice d'un hélicoptère fourni au titre d'une lettre d'attribution et du rapatriement

anticipé de trois hélicoptères d'attaque à la suite de l'annulation imprévue d'une lettre d'attribution en septembre 2019.

	Écart	
Opérations maritimes ou fluviales	(1 566,9)	(626,8 %)

99. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'achat de conteneurs maritimes destinés au transport des bâtiments préfabriqués, des groupes électrogènes, du matériel électrique et d'autres produits nécessaires à la construction des structures d'isolement à Bangui et dans les régions, en lien avec la pandémie de COVID-19, ainsi que de fournitures pour la défense des périmètres qui ont servi à améliorer et renforcer la sécurité dans les locaux de l'ONU, dépenses pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu dans le budget approuvé.

	Écart	
Communications et informatique	(692,8)	(1,8 %)

100. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) le coût réel plus élevé que prévu de l'entretien du matériel informatique et de communication et des services d'appui, les dépenses ayant été engagées pour étendre le système d'évolution à long terme, qui a fait ses preuves à Bangui, à trois quartiers généraux de région, ce qui complètera l'infrastructure informatique de l'ONU et facilitera l'intégration avec les fournisseurs locaux de services de téléphonie cellulaire, permettra l'échange de données 24 heures sur 24 et garantira aux utilisateurs finaux des services de communications vocale et de transmission de données plus sûrs ; b) le montant des ressources allouées aux services d'appui en matière d'informatique, à savoir la part des frais centralisés liés à Umoja-Extension 2 dont la Mission s'acquitte, prestations pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu dans le budget approuvé ; c) l'achat de pièces détachées et d'accessoires supplémentaires destinés à améliorer le matériel existant en vue d'assurer une connectivité fiable à Internet aux nombreux membres du personnel travaillant à leur domicile, de renforcer les services des communications et de garantir la continuité des services dans le contexte de la détérioration des conditions de sécurité et des restrictions imposées en lien avec la pandémie de COVID-19.

101. Le dépassement de crédits a été partiellement compensé par : a) des dépenses moins élevées que prévu en ce qui concerne les services de téléphonie mobile, la Mission n'ayant pas utilisé les services d'un deuxième fournisseur chargé d'améliorer le réseau et d'étendre les services à des zones reculées, en raison de retards dans l'installation des infrastructures requises, liés à la détérioration des conditions de sécurité dans les zones concernées ; b) le coût effectif inférieur aux prévisions des services d'information liés aux activités de vulgarisation, que les partenaires d'exécution ont fournis en parallèle, et l'annulation de certains de ces services en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

	Écart	
Santé	(4 647,3)	(294,1 %)

102. Le dépassement de crédits s'explique principalement par la part des frais acquittés par la Mission au titre des dispositifs mis en place à l'échelle du système pour les évacuations sanitaires secondaires du personnel de l'ONU et l'achat de fournitures et de matériel médicaux, y compris les équipements de protection individuelle, les trousses d'analyse et les respirateurs acquis dans le contexte de la

pandémie de COVID-19, dépenses pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu dans le budget approuvé.

	Écart	
Fournitures, services et matériel divers	(2 959,6)	(7,8 %)

103. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) des taux de recrutement du personnel contractuel plus élevés que prévu au budget, comme le montre le contrat conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui a été révisé durant l'exercice considéré, et le recrutement de vacataires supplémentaires pour contrôler le fonctionnement des capteurs urbains et des caméras de surveillance visant à assurer la protection des civils et du personnel de l'ONU à Bangui, étant donné l'arrêt du système d'aérostat captif et des caméras statiques de surveillance MEOS ; b) le coût plus élevé des activités de vulgarisation et des autres activités relatives aux programmes organisées à l'appui de l'action menée par le Gouvernement pour empêcher la propagation de la COVID-19, dépenses pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu dans le budget approuvé.

104. Le dépassement de crédits a été partiellement compensé par des frais bancaires inférieurs aux prévisions pour ce qui est des retraits en dollars effectués dans les banques locales, en raison de la disponibilité réduite du dollar et de la baisse des opérations réalisées dans cette monnaie résultant du règlement promulgué par le Gouvernement centrafricain, entré en vigueur le 1er mai 2019, qui limite l'utilisation du dollar des États-Unis dans le pays.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

105. **En ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, soit 14 367 200 dollars ;

b) se prononce sur l'affectation des autres produits et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2020, soit 27 955 700 dollars [produits des placements (6 472 200 dollars), produits divers ou accessoires (1 222 400 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (20 261 100 dollars)].

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/284

(Résolution 74/284)

Décisions ou demandes	*Mesures prises*
Souligne également l'importance que revêt la bonne exécution du budget de l'ensemble des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents tout en tenant compte comme il se doit des orientations et recommandations qu'elle-même a données, et de rendre compte de la question dans ses rapports sur l'exécution du budget de ces opérations (par. 14)	Au 30 juin 2020, 11 des 26 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes avaient été appliquées par la Mission, 1 avait été rendue caduque par les événements et 13 étaient en cours d'application. Au 30 juin 2020, 5 des 18 recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne avaient été appliquées par la Mission, 11 étaient en cours d'application, une avait été rendue caduque par les événements et une restait à appliquer.
Note avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) représente pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de l'Opération contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 15)	On trouvera aux paragraphes 29 à 31 du présent rapport des informations sur les mesures prises par la Mission pour lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19.
Prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport sur l'exécution du budget les mesures qui auront été prises par la Mission pour faire face aux épidémies et aux pandémies passées et présentes et les enseignements qui en auront été tirés, et de faire des propositions visant à améliorer la préparation aux épidémies et aux pandémies, notamment en ce qui concerne la continuité des activités (par. 16)	En matière de bonne pratique, la Mission a utilisé les plans d'urgence qui avaient été élaborés pour lutter contre l'Ebola. Elle a également utilisé les réseaux non officiels de spécialistes de la planification stratégique et les spécialistes des meilleures pratiques d'autres missions de maintien de la paix à des fins d'examen des difficultés rencontrées et de partage des enseignements tirés depuis le début de la pandémie.
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les	Durant toute la période considérée, la Mission s'est employée à améliorer le compte rendu, le suivi et l'évaluation du financement des activités relatives aux programmes, ainsi que la responsabilité effective à cet égard. Elle a notamment continué d'œuvrer au renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation des programmes et de la communication de l'information financière, et elle a fait progresser le système complet d'évaluation de la planification et de la performance. Le groupe exécutif de la gestion des ressources a également prêté son concours au contrôle des dépenses

activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 19) ;	effectuées au moyen des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et de leur impact. On trouvera aux paragraphes 32 et 33 du présent rapport plus d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par la Mission.